

EPIGRAPHE

« Le développement n'est pas seulement la marche vers l'abondance, c'est plus encore, sans doute, la construction d'une société ».

Pierre MASSE

DEDICACE

A notre mère Marie Mbuyi ; pour m'avoir donné la vie et une bonne éducation, orientée la voie de prière, et m'encouragé durant mes études;

A la famille Alain Matenda ; pour l'hospitalité, le soutien financier et matériel.

MPAKA KABANGU Patrick

REMERCIEMENTS

Au terme de notre étude, il est important en ce moment d'exprimer notre reconnaissance à tous ceux qui, de près ou de loin ont donné à notre travail sa forme définitive.

Nous remercions en premier lieu, le Professeur Sary Ngoy Blaise qui, en dépit de ses lourdes charges, a accepté de diriger ce travail ; ses conseils, ses suggestions et sa disponibilité permanente tout au long de nos recherches, nous ont permis de produire le présent texte.

Nous remercions également les Chefs de Travaux Patou Yuba, Delphin Kalukanda et Tshisamb Basil pour leurs conseils d'encouragement et d'assistance morale.

Nous remercions aussi le corps académique et scientifique de la faculté des Sciences Sociales, Administratives et Politiques de l'Université Pédagogique Nationale pour la haute qualité de leurs enseignements.

Notre pensée pieuse se tourne à présent vers nos défunts ; papa Kabangu Gaston et grand frère François Tshibamba que le très haut a rappelés auprès de lui sans qu'ils ne puissent vivre ce grand jour, pour lequel ils ne cessaient pourtant de se sacrifier. Que la terre de nos ancêtres leur soient douce et paisible !

Nos remerciements s'adressent également à tous nos oncles, tantes, frères et sœurs, cousins et cousines pour le soutien et conseils qu'ils ont manifestés pour notre formation ; citons : Marcel Kalonda, Willy Kasonga, Isabelle Kisangule, Alain Matenda, Jean-Pierre Mukonga, Alain Kabanga, Edo Kibambe, Roger Nkongolu, Denis Mwepu, Carlos Kalonda et Gaston Kabangu.

A nos amis et camarades : Abbé Jacques Kabengele Muzadi, Josué Nkongolo, Ephraïm Lukombo, Alex Ngongo, Hugues Yenga, Kams Kamanda, Charles Manisa, Kas Masudi, Antoine Kimbalanga, Yanick Tsimba, Jean-Pierre Tshimanga.

Que ceux dont les noms ne figurent pas ici puissent trouver, dans ce travail l'expression de notre profonde gratitude et considération.

ABREVIATIONS ET SIGLES

- CCI= Contribution Communautaire d'Intégration ;
- CEEAC= Communauté Economique des Etats d'Afrique centrale ;
- CEFDHAC= Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses Humides d'Afrique Centrale ;
- CEPAL= COMMISSION Economique de l'Organisation des Nations Unies pour l'Amérique Latine;
- CEPGL= Communauté Economique des Pays des Grands Lacs ;
- CIJ= Cour Internationale de Justice ;
- COMIFAC= Commission des Forêts d'Afrique Centrale;
- COPAX= Conseil de Paix et de Sécurité d'Afrique Centrale ;
- COREP= Comité Régional des Pêches de Golf de Guinée ;
- CRSA= Centre Régional de Santé Animale ;
- ECOSOC= Conseil Economique et Social;
- FAO = Food Agriculture Organization (organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) ;
- FED= Fonds Européen de Développement ;
- FMI= Fonds Monétaire International ;
- FOMAC= Force Multinationale de l'Afrique Centrale ;
- IDH= Indice de Développement Humain ;
- OIT= Organisation Internationale du Travail ;
- OMS= Organisation Mondiale de la Santé ;
- ONG= Organisation Non Gouvernementale ;
- ONU= Organisation des Nations Unies ;
- PAM= Programme Alimentaire Mondial ;
- PFNL= Produits Forestiers Non Ligneux ;
- PNB= Produit National Brut ;
- PNUD= Programme des Nations Unies pour le Développement ;
- RCA= République Centrafricaine ;
- RDC= République Démocratique du Congo ;
- Rép. Dém. Du Congo= République Démocratique du Congo
- SDN= Société des Nations ;
- UA= Union Africaine ;
- UDEAC= Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale ;
- UNESCO= Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la Science et la Culture ;
- UNICEF= Fonds des Nations Unies pour l'enfance ;
- ZEE= Zones Economiques Exclusives.

INTRODUCTION GENERALE

Le développement économique ; rural et agricole constitue depuis des années une des préoccupations majeures des gouvernements des Etats membres de la communauté économique des Etats d'Afrique centrale. Peu après les indépendances, et face à une dégradation progressive des infrastructures héritées de la colonisation, l'on y assiste à la prolifération des projets de développement économique, désenclavements, agricole et rural touchant les secteurs aussi divers que l'agriculture, du développement, économique, l'élevage, la pêche, l'hydraulique, etc.

Par ailleurs, le problème de l'insuffisance alimentaire est directement lié au problème de la famine et du développement économique. C'est pourquoi dans notre travail, l'accent est mis sur la FAO (Food and Agriculture Organization), qui est une institution spécialisée des Nations Unies qui s'occupe de l'alimentation, de malnutrition, de l'assistance pour la solution aux problèmes agricoles, de la nutrition, développement économique et infrastructures.

En effet, dans notre analyse, il sera question de voir l'apport de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture dans les Etats membres de la CEEAC, en RDC et quels sont les projets et programmes communs exécutés par cette institution spécialisée des Nations Unies dans les Etats membres de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale.

1. PROBLEMATIQUE

Au début de XXI^{ème}, aucun pays du monde ne peut vivre en autarcie. Les Etats doivent coopérer entre eux en vue de promouvoir leur développement intégral qui est un processus consistant à grandir les champs de possibilités offertes aux individus, quel que soit le niveau de développement. Les possibilités essentielles sont celles de vivre longtemps et être en bonne santé ; d'acquérir des connaissances et un savoir, de se développer et d'avoir accès aux ressources nécessaires pour vivre dans des bonnes conditions.

Aujourd'hui, les acteurs de la scène internationale ne sont plus seulement les Etats ; mais aussi et surtout le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les organismes multilatéraux, et les firmes transnationales ; collaborent de plus en plus étroitement avec les Etats pour trouver des solutions de consensus aux problèmes de la planète terre, entre autres celui du développement économique, de la faim ou famine, etc. ...

Au regard de toute situation qui prévaut dans les Etats d'Afrique centrale, et en RDC pour la précision; nous avons axé notre problématique autour des questions ci-après : Quel est l'apport de la FAO dans la sécurité alimentaire en République Démocratique du Congo ? Quelles sont les stratégies mises en œuvre par la FAO pour lutter contre la pauvreté au sein de la communauté économique des Etats d' Afrique centrale? Enfin, Quels sont les projets exécutés par la FAO en République Démocratique du Congo et les programmes communs exécutés par la FAO dans les Etats membres de la CEEAC ?

Voilà quelques préoccupations qui constituent notre problématique que nous tenterons de répondre.

2 .HYPOTHESE DU TRAVAIL

En rapport avec notre problématique, nous formulons l'hypothèse suivante : D'abord, l'apport de la FAO dans la promotion et sécurité alimentaire en République Démocratique du Congo s'exercerait dans le domaine agricole et de l'alimentation en vue d'améliorer le rendement de la production, d'élever

le niveau de nutrition, les conditions des populations rurales, de faciliter l'exploitation des ressources naturelles et faciliter l'échange sur le plan international.

La FAO fournirait une aide au développement et des conseils en matière de planification aux gouvernements; recueille, analyse et diffuse des informations ; les programmes spéciaux de la FAO aideraient les pays à se préparer, à faire face à des crises alimentaires et fournissent des secours en cas de nécessité.

Ensuite; s'agissant des projets exécutés par la FAO particulièrement en République Démocratique du Congo pendant cette période ,(de 2008 à 2014); nous pouvons noter ce qui suit; l'appui à la mise en place d'une stratégie de surveillance de la qualité des aliments; appui à la sécurité alimentaire par la réhabilitation des routes rurales et d'infrastructures productives rizicoles ; fourniture d'intrants-agricoles et de pêche aux familles déplacées ou de retour dans les provinces de l'Equateur, des deux Kasaï et à Kinshasa ; appui à l'alimentation de la sécurité alimentaire de 37320 familles dans les provinces du Katanga, les deux Kasaï, et de l'Equateur ; et enfin le renforcement de la sécurité alimentaire des ménages affectés par les conflits dans les provinces de l'Est de la République Démocratique du Congo. Voilà certaines actions que mènerait la FAO en République Démocratique du Congo.

Enfin, concernant les projets et programmes communs exécutés dans les Etats membres de la CEEAC, nous pouvons citer le Projet Centre de modernisation des élevages et d'amélioration des races animales locales ; Projet Appui à la cogestion des ressources partagées ; Projet Système d'information sur le commerce du bétail, de la viande et du poisson en zone CEMAC ; Projet Agropole régional ; Projet Appui à l'amélioration de la situation zoo sanitaire et des statistiques des cheptels de l'Afrique centrale.

Ce sont là quelques projets et programmes communs exécutés par la FAO au sein des Etats membres de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale; lesquels vont retenir notre attention particulière parmi les trois hypothèses suggérées.

3. CHOIX ET INTERET DU SUJET

En tant qu'intellectuel et futur spécialiste en relations internationales, il est indispensable pour nous de mener une étude sur l'incidence des institutions spécialisée des Nations Unies au développement économique des Etats membres de la CEEAC en général et de la République Démocratique du Congo en particulier, notamment la FAO. Dans les efforts tendant à relever le niveau de vie nutritionnel de peuple, dont celui de la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale d'une manière spatiale, à améliorer la production agricole, la transformation de richesse de la terre et la commercialisation des produits agricoles.

En effet, cet intérêt se situe au niveau de l'économie nationale dans le domaine sous-examen étant donné que la FAO apporte un savoir-faire nouveau et des techniques modernes dans le domaine de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage en vue de faire une analyse minutieuse sur son apport dans l'économie nationale et le développement économique de la République Démocratique du Congo.

Ensuite, il est dès lors important de vulgariser, de lancer une coopération avec cette institution dans le respect de la souveraineté nationale. A ce niveau, il est indispensable de susciter dans l'esprit des nationaux, la recherche des projets de développement agricole et économique susceptible d'être guidé par cette institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies enfin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population et le développement économique.

Enfin, une fois l'interaction établie entre la FAO et la République Démocratique du Congo dans notre étude, nous ne manquerons pas de formuler quelques suggestions en termes de perspective d'avenir afin de consolider les liens entre cette institution spécialisée des Nations Unies et les Etats membres de la communauté économique des Etats d'Afrique centrale ; et de la République Démocratique du Congo en particulier.

4. METHODE ET TECHNIQUE UTILISEES

Dans le souci d'atteindre la vérité tant recherchée, pour que notre travail scientifique soit digeste, nous nous sommes servi d'une méthode et d'une technique.

4.1. METHODE UTILISEE

En ce qui concerne la marche rationnelle de l'esprit pour arriver à la connaissance ou à la démonstration d'une vérité de notre travail, nous avons recouru à la méthode structuro-fonctionnaliste qui nous a amené à analyser la structure ainsi que la fonction de la FAO pour le développement économique des Etats membres de la CEEAC.

4.2. TECHNIQUE UTILISEE

Pour les procédés exploités pendant la phase de collecte des données de notre étude, nous avons utilisé la technique documentaire qui nous a servi de base dans la consultation des documents tels que: ouvrages, des revues, travaux de fin d'étude, sites internet, des journaux, des rapports ayant traité l'objet de notre sujet d'étude.

5. DELIMITATION DU SUJET

Dans le cadre scientifique, l'on peut délimiter une étude à un triple point de vue : chronologique ou du temps, spatial, et typologique.

5.1. AU PLAN CHRONOLOGIQUE OU DU TEMPS

Sur le plan chronologie ou du temps, notre analyse va à partir de l'année 2004 jusqu'en 2014 ; parce que ce sont des années où nous avons constaté une certaine insécurité alimentaire dans beaucoup d'Etats d'Afrique centrale et dans quelques provinces de la République Démocratique du Congo.

5.2. AU PLAN SPATIAL

Sur le plan spatial, nous avons opté pour la communauté économique des Etats d'Afrique centrale, et un seul pays est le plus concerné; la République Démocratique du Congo.

5.3. AU PLAN TYPOLOGIQUE

Sur le plan typologique, il sera question de l'influence exercée par cette institution spécialisée des Nations Unies sur les Etats membres de la Communauté économique des Etats d'Afrique Centrale et son apport en République Démocratique du Congo.

6. DIVISION DU TRAVAIL

Hormis l'introduction générale et la conclusion, ce travail comprend trois chapitres : le premier chapitre porte sur le cadre conceptuel et théorique d'où il est défini les différents concepts fondamentaux et quelques aspects théoriques ; le second chapitre parlera de présentation des composantes d'études ; entre autres l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; et la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale ; CEEAC en cycle et le dernier chapitre de notre étude fait preuve de l'apport de la FAO dans les Etats membres de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale ; ses projets et programmes communs. Et quelques actions apportées en République Démocratique du Congo.

CHAPITRE PREMIER : **CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE**

Dans ce premier chapitre de notre travail intitulé « Impact des institutions spécialisées des Nations Unies au Développement économique des Etats membres de CEEAC» cas de la FAO en RDC, il sera question de définir les différents concepts clés qui font le thème de notre analyse, entre autres : institution, institution spécialisée, Etat, FAO, économie, développement, développement-économique. Enfin, on passera aux aspects théoriques entre autres la théorie sur les organisations internationales, théorie de développement économique et une généralité sur les Nations Unies.

SECTION 1 DEFINITION DES CONCEPTS

Dans cette section, il sera pour nous de préciser les caractéristiques de la représentation générale et abstraite des objets. C'est-à-dire définir le mot par rapport à l'objectif ciblé.

1.1. Institution

Selon le dictionnaire le petit Larousse illustré, une institution est un établissement d'enseignement privé¹ c'est un ensemble des règles, régies par le droit, établies en vue de la satisfaction d'intérêt collectifs ; c'est un organisme visant à les maintenir (Etat, Parlement, Fondation etc. ...), une institution est l'ensemble des formes ou des structures politiques établies par la loi ou la coutume et relevant du droit public. Tel est le cas de l'UNITAR, du Parlement, de la Présidence, etc. ...)

1. 2 Institutions spécialisées

Les institutions spécialisées sont des organisations internationales indépendantes créées par les Etats, leurs liaisons avec l'ONU vont se reposer sur un accord passé entre le conseil économique et social des Nations Unies et institution spécialisée².

Les institutions spécialisées constituent des organismes autonomes par rapport à l'ONU, l'article 57 de la charte des Nations Unies stipule que les

¹ Dictionnaire *Le petit Larousse illustré*, édition 2009, Paris, p. 542

² DIUR KATOND G, «*Introduction générale aux relations internationales*» édition Sirius, Kinshasa, 2010, p. 117

divers institutions spécialisées créées par accords gouvernementaux et pourvues, aux termes de leurs statuts, d'attributions internationales étendues dans les domaines économique, social, de la culture intellectuelle et de l'éducation, de la santé publique et autres domaines connexes sont reliés à l'organisation conformément aux dispositions de l'article 63; les institutions ainsi reliées à l'organisation sont désignées ci-après par l'expression « *institutions spécialisées* »³.

Les institutions spécialisées travaillent, au moins indirectement pour la paix. Tel est le cas de l'organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO en sigle), créée en 1945, pour alphabétiser ; l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture FAO, créée en 1945, lutte contre la faim et l'insécurité alimentaire ; l'organisation mondiale de la santé, OMS, créée en 1946 pour combattre les endémies.

1.3. Développement

Selon le dictionnaire le petit Larousse Illustré, le développement est l'action de développer, de déployer quelque⁴. L'ensemble des différents stades par lesquels passe un organisme, un être vivant pour atteindre sa maturité ; sa croissance. Economiquement parlant, le développement est l'amélioration qualitative durable d'une économie et de son fonctionnement.

1.4. Développement économique

Le développement économique est le processus de croissance du revenu, global et par habitant, surtout dans les pays en voie de développement, accompagné de progrès de l'infrastructure, d'accroissement des activités industrielles, de meilleures pratiques agricoles, d'une migration de la main-d'œuvre des régions rurales vers les zones industrielles urbaines, de progrès de l'alphabétisation, de plus vastes possibilités d'emploi et d'une diminution progressive de la dépendance envers l'assistance officielle de développement⁵.

Le développement économique est l'ensemble des mutations économiques et sociales propre à une économie en expansion qui est un

³ CHARTE des Nations Unies de 1945, article 57, alinéa 1 et 2

⁴ Dictionnaire Le petit Larousse illustré; éd 2009. Paris ; p. 27

⁵ John J. HARTEY ; le vocabulaire des échanges commerciaux, p.27

changement social de niveau et le mode de vie des individus⁶ le développement économique nécessite notamment de la création de richesse, on associe le développement économique et progrès pour entraîner généralement une progression du niveau de vie des habitants. Dans le sens économique, on parle alors d'amélioration du bien-être social.

Le développement économique fait référence à l'ensemble des mutations positives (techniques, démographiques, sociales, sanitaires...) que peut connaître une zone géographique (monde, continent, région, pays...).

Il ne doit pas être confondu avec la croissance économique. Celle-ci est habituellement nécessaire ou consécutive au développement mais elle n'en est qu'un aspect. Il existe même des zones en croissance par simple inertie de tendance ou sous l'effet de dopants artificiels de types dits keynésiens, sans pour autant connaître les transformations de structure et la « destruction créatrice » propres au développement, qui assurent sa pérennité. Cela peut conduire à un épuisement des ressorts de la croissance. On peut alors retrouver le phénomène de cycle de vie (de l'émergence à l'expansion puis au plafonnement et enfin au déclin) étudié en marketing.

Le développement économique nécessitant notamment de la création de richesses, on associe développement économique et « progrès », puisqu'il entraîne, généralement, une progression du niveau de vie des habitants. On parle alors d'amélioration du bien-être social (au sens économique). La volonté de concilier simple développement économique et progrès ou amélioration du bien-être a mené à forger, à côté des indicateurs de développement traditionnels (PNB, PIB), d'autres indicateurs, tels que l'indice de développement humain (IDH), qui prend en compte la santé, l'éducation, le respect des droits de l'homme (dont font partie, depuis 1966, les droits économiques et sociaux[réf. nécessaire]), etc. Les paramètres économiques et sociaux pour la mesure du développement sont indiqués dans l'article « Pays en développement ». La différence entre croissance économique et développement social est mal perçue dans le grand public. Le bien-être social

⁶ KABONGO KALONJI N. ; Impact d'une institution financière sur le développement économique et social « cas de FPI dans la RD Congo de 2005 à 2009 », mémoire en sciences économiques et de gestion ; UPN 2010-2011, p.24

doit être distingué de la production économique². Le bien-être est pluridimensionnel. D'autres composants existent à côté du bien-être matériel.

En effet, le développement ne peut être résumé dans une simple accumulation systématique de biens, mais, mieux, dans la capacité d'un Etat de répondre efficacement aux divers besoins de sa population, dans sa quasi-totalité.

En un mot, le développement doit être saisi comme une action pour l'homme dans toutes ses dimensions ; d'où, dès lors, la pertinence des aspects de la juste répartition de revenus ou des équilibres sectoriels⁷. Et pour ce point de vue, les pays arabes, nantis de performance économique grâce au pétrole mais à revenus inégalement partagés entre les couches de la population et sans équilibre dans les secteurs de la vie économique nationale (secteurs agricoles, industriels, manufacturiers), présentent à bien des égards, la réalité des pays non développés par rapport à bien d'autres.

1.5. Economie

C'est l'art de réduire les dépenses dans la gestion de ses biens, de ses revenus⁸. En d'autres termes, c'est ce que l'on ne dépense pas, ce que l'on épargne.

L'économie est l'ensemble des activités d'une collectivité humaine relative à la production, à la distribution et à la consommation des richesses.

1.6. Etat

C'est l'entité politique constituée d'un territoire délimité par des frontières, d'une population et d'un pouvoir institutionnalisé ; titulaire de la souveraineté, il personnifie juridiquement la nation⁹. C'est l'ensemble des habitants d'une nation bien organisée. Région contrée envisagée d'un point de vue historique, climatique, économique, etc.¹⁰ Géographiquement parlant, C'est l'espace terrestre bien limité, habité par un peuple et reconnu par d'autres pays.

⁷ CHIRISHUNGU CHIZA CHA CHIBWIRE D. : « *Organisation politico-Administrative et Développement* », Cas de la République du Zaïre. édition BUSHIRU, 1993

⁸ Dictionnaire Le Petit Larousse Illustré, édition 2009, Paris p. 348

⁹ Idem, p. 390

¹⁰ Ibidem, p.

SECTION 2. ASPECTS THEORIQUES

Dans cette seconde section, nous allons faire un aperçu sur quelques théories des composantes de notre étude.

2.1. THEORIE SUR LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Il sera question pour nous dans cette section, de faire un aperçu sur les organisations internationales.

1. Généralités sur les organisations internationales

Ce paragraphe sera consacré à l'étude approfondie sur l'origine et approches définitionnelles ; la typologie et la structure des organisations internationales.

Les organisations internationales constituent un phénomène relativement récent puisque la première d'entre-elles, la commission centrale pour la navigation du Rhin, date de 1815 ; mais elles sont devenues, du fait de leur multiplication et de leur vitalité, un des éléments les plus caractéristiques de la société internationale contemporaine¹¹.

Historiquement, les organisations internationales datent en pratique au 19^{ème} siècle surtout dans les domaines techniques (navigation)¹², elles ont connu grand développement au cours du 20^{ème} siècle et actuellement on peut même dire qu'il y a prolifération des organisations internationales et il n'y a pas de domaines d'activités de la vie des Etats où l'on ne trouve pas des organisations internationales (politique, économique, social, technique, culturelle, scientifique,...)

L'organisation internationale est un groupement d'Etats souverains, dotés d'une personnalité juridique poursuivant des objectifs communs au moyen des organes autonomes.

Les organisations internationales sont créées par les Etats membres au moyen d'un traité, d'une convention, d'une charte, d'un Accord... qui en fixent son objet, ses structures et ses moyens d'action¹³.

¹¹ LIANZA ZALONKEKE JP, Organisations Internationales, édition Feu Torrent, Kinshasa 2013, p 11

¹² DIUR KATOND, Introduction Générale aux Relations Internationales; éd Sirius; Kinshasa; 2010; p. 83

¹³ Idem, p.83

2. ORIGINE ET APPROCHES DEFINITIONNELLES

2. 1. Origines des Organisations Internationales

On peut considérer l'institution du consulat comme la première organisation internationale chargée de veiller aux intérêts des nationaux habitants à l'étranger. Ces consulats seront suivis des ambassades actuelles.

L'institution ambassade, cause d'inadéquation pour s'adapter à l'extension croissante des contacts entre les Etats ainsi que des peuples, se verra incapable de résoudre certains problèmes. On a recouru alors aux conférences ad hoc auxquelles plusieurs Etats pouvaient prendre part, même ceux qui n'avaient pas des relations diplomatiques. Mais ces conférences avaient aussi des désavantages : il fallait les convoquer chaque fois que le problème se posait ; il ne s'agissait que des problèmes politiques et l'Etat organisateur pouvait déterminer le nombre de participants et enfin, la conférence devait respecter la règle de l'égalité de tous les Etats.

Ces conférences ont été les premières sources du développement des organisations internationales en instituant des bureaux de la conférence, plus tard des secrétariats ont remplacés des bureaux.

Contrairement à une opinion assez répandue, les organisations internationales n'ont pas été, au début, l'effet des gouvernements. La base de leur existence repose sur les initiatives des privées à travers les unions internationales privées qui réalisaient par les ONG, les individus, soit les sociétés que leurs activités avaient un caractère international dont les intérêts exigeaient la création des organisations extranationales. Plus tard, naquirent l'union internationale publique précurseur immédiate des organisations internationales contemporaines.¹⁴

La caractéristique essentielle de ces unions publiques est premièrement leur établissement par des traités multilatéraux ; deuxièmement un énoncé des motifs, ou la raison d'être de l'union, ou encore ces objectifs. Sur le plan institutionnel, ces unions présentent certaines caractéristiques

¹⁴KADONY, N.K., Syllabus reprographié du cours des organisations internationales africaines, UNILU, F.S.S.P.A., L1 R.I., 2003, p.15

intéressantes à savoir : les organes permanents, délibératifs ou législatifs c'est-à-dire ayant le pouvoir de décision en dehors de leurs gouvernements ; la règle de l'unanimité cède peu à peu la place à celle de la majorité et enfin, la généralisation de la participation des intérêts étatiques et privés.¹⁵

L'apport important dans l'évolution institutionnelle des organisations internationales est l'existence de la S.D.N. dont le pacte a été adopté le 28 Avril 1919. Depuis 1945, l'O.N.U. constituera une étape décisive, mais point finale dans le développement des organisations internationales. Il eut après 1945, apparut ion des organisations supranationales comme la C.E.E. devenue U.E.

2.2. APPROCHES DEFINITIONNELLES

Le concept organisations internationales n'a pas une définition universellement acceptée par tous. Cependant, dans notre étude, nous examinerons quelques définitions tirées de quatre auteurs.

Michel VIRALLY définit une organisation internationale comme « une association d'Etats, établie par accord entre ses membres, et dotée d'un appareil permanent d'organes chargée de poursuivre la réalisation d'objectifs d'intérêt commun par une coopération entre eux »¹⁶.

Cette définition rejoint celle de KELSON qui a défini une organisation internationale comme une organisation constituée par un traité qui institue certains organes spéciaux chargée de la poursuite des objectifs pour lesquels l'organisation a été créée ¹⁷.

P. Reuter définit l'organisation internationale comme un « groupe d'Etats susceptibles de manifester d'une manière permanente une volonté juridiquement distingue de celle de ses membres »¹⁸.

Cette définition donne quelques caractères à une organisation internationale à savoir :

¹⁵ KADONY, N.K., Idem., p.15

¹⁶VIRALLY, M., Cité par MULUMBATI, N., *Manuel de Sociologie général*, Lubumbashi, Africa, 2001, pp.74-75

¹⁷ KELSON, P., Cité par KADONY, N.K., *Syllabus reprographié du cours des organisations internationales africaines*, UNILU, p.10

¹⁸REUTER, P., *Droit International Public*, Paris, PUF, 1968, p.132

La permanence ; Une volonté propre par rapport aux Etats membres ; Un élément international (Représentants des gouvernements).

A la suite de KADONY NGUWAY ; on peut appréhender la définition du concept organisation internationale de deux manières : Au sens large et au sens strict.

Au sens large, l'organisation internationale recouvre deux réalités différentes :

a) L'organisation internationale s'entend d'abord comme synonyme d'organisation de la société internationale et désigne la manière dont elle est organisée. Ici l'expression décrit alors la structuration cohérente que l'on donne ou que l'on tente de donner à la communauté internationale.

b) Dans la deuxième manière, le terme organisation internationale vise dans les méthodes et modalités de coopération internationale (action commune, réunion internationale, intégration,...) ; l'intervention d'un organisme spécialisé créée pour remplir une fonction spécifique. Dans ce sens, l'expression perd alors le sens d'institution internationale et, l'organisation internationale est prise comme support à l'élaboration d'une théorie institutionnelle dans la société internationale.

Au sens strict, elles recouvrent aussi deux réalités distinctes. Du point de vue sociologique, ces organisations internationales présentent toutes un trait commun. Elles sont fondées et constituées par des Etats membres et animées en général par des représentants des gouvernements qui agissent au nom de ces Etats. Sous l'angle juridique, elles peuvent être définies comme des associations des Etats établies par accord entre leurs membres et dotées d'un appareil d'organes chargés de poursuivre la réalisation d'objectifs d'intérêt commun par voie de simples mesures de coopération ou par voie d'intégration.

Cette définition fait sortir les caractères spécifiques de l'organisation internationale qui sont : Un fondement interétatique ; Un fondement volontariste ; L'existence d'un appareil permanent d'organes ; L'autonomie ; La réalisation d'objectifs d'intérêt commun.

Ces quelques définitions explicitent l'aspect définitionnel du concept organisation internationale.

2. GENERALITES SUR LES NATIONS UNIES

Après une guerre mondiale qui a causé plus ou moins 30 millions des pertes en vies humaines, la perte des biens et services en 1945, 50 Etats du monde à la recherche d'une paix durable acceptent et signent l'acte de naissance de l'organisation des Nations Unies.

Se réunissant pour réaliser certains idéaux universels, les Etats du monde ont décidé d'associer leurs efforts à préserver les générations futures du fléau de la guerre, à respecter les droits fondamentaux de l'homme et instaurer de meilleures conditions de vie.

« Nous, peuples des Nations Unies, Résolus, à préserver les générations futures du fléau de la guerre, à proclamer notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites, à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice, à favoriser le progrès social et instaurer de meilleurs conditions de vie dans une liberté plus grande, Avons décidé d'associer nos efforts pour réaliser ces desseins ».¹⁹

L'organisation des Nations Unies, ONU en sigle, est créée à San Francisco le 25 juin 1945 succéda à la société des Nations (SDN), qui échoua dans sa mission d'universalité et de maintien de la paix.²⁰

Pour mieux fonctionner, dans la légalité, les Etats Unis, la Chine, le Royaume-Uni et l'URSS se sont réunis à Washington (Etats Unis), pour élaborer le projet d'organisation des Nations Unies et la charte de l'ONU furent ratifiées en 1952 par 15 pays.

2.1. Les organes principaux de L'ONU

L'organisation des Nations Unies compte cinq organes principaux, qui sont : l'Assemblée Générale, le Conseil de Sécurité, Conseil Economique et Social(ECOSOC) ; la Cour Internationale de Justice(CIJ).

¹⁹ Charte des Nations Unies, 1945, op cit, Préambule

²⁰ DIUR KATOND G, op cit, p.108

1. L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est un organe qui se compose, réuni de tous les Etats membres des Nations Unies. Chaque Etat membre a le droit d'avoir cinq représentants dans cet organe. Pendant les votes, ces cinq représentants ne disposent qu'une seule voix.

Pour son fonctionnement, l'assemblée générale se réunit en une session ordinaire chaque année à partir du mois de septembre. Par ailleurs, elle peut aussi se réunir en session extraordinaire en cas de nécessité ou lorsque les circonstances l'exigent, soit à la demande du conseil de sécurité ou de la majorité des membres des Nations Unies. Au début de chaque session, l'Assemblée Générale élit un bureau qui va diriger les travaux de l'Assemblée générale et les présidents des commissions.

Dans son organisation du travail, le travail de cet organe peut se faire en séance plénière soit en commission. Dans son sein, il existe plusieurs commissions spécialisées chacune dans son domaine. Dans ses travaux, l'Assemblée générale est assistée par six grandes commissions qui sont : la commission sur les désarmements et la sécurité internationale, la commission pour les questions juridiques, la commission pour les questions administratives et budgets, la commission pour les questions économiques et financières, la commission de la politique spéciale et de décolonisation, et la commission pour les questions sociales, humanitaires et culturelles.

Les votes de l'Assemblée générale sont acquis à la majorité simple des membres présents et votants. Pour les questions intenses énumérées dans la charte des nations unies, telle que les recommandations relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationale ; l'élection des membres non permanents du conseil de sécurité ; l'élection des membres de conseil économique et social ; l'élection des membres du conseil de tutelle ; l'admission d nouveaux membres dans l'organisation ; la suspension des droits et privilèges de membres ; l'exclusion des membres ; les questions relatives au fonctionnement du régime de tutelle et les questions budgétaires sont votées à la majorité des deux tiers des membres présents et votants.

L'Assemblée générale de l'ONU a deux types des compétences ; les compétences spécifiques à l'Assemblée générale et les

compétences qu'elle partage avec d'autres organes principaux des Nations Unies.

Les compétences propres à l'Assemblée générale sont le vote du budget de l'organisation des nations unies, l'examen des rapports des autres organes de l'ONU, le développement de la coopération internationale dans le domaine économique, social, culturel et dans celui de la protection des droits de l'homme.

Les compétences partagées de l'Assemblée générale, elle discute de toute question se rattachant au maintien de la paix et de la sécurité internationale.

L'Assemblée générale est un organe où tous les Etats, riches ou pauvres, puissant ou faibles, centrés ou périphériques, développés ou sous-développés ont le même droit.

2. Le Conseil de Sécurité

Le conseil de sécurité est un organe restreint, c'est-à-dire, dans cet organe, les nombres des membres sont limités. Ces membres sont de deux types ; les membres permanent et des membres élus. Les membres permanents sont les Etats-Unis, la chine, la France, le Royaume-Uni et la Russie. Notons que la Russie occupe ce siège dans le conseil de sécurité depuis Janvier 1992, initialement dévolu à l'URSS. De plus, le conseil compte dix membres non permanents mais élus pour deux ans par l'Assemblée générale et renouvelés par moitié chaque année.

Dans son organisation, le conseil de sécurité est, comme le stipule l'article 28 de la charte, organisé « de manière à pouvoir exercer ses fonctions en permanence »²¹. Avec sa vocation à gérer les crises internationales, cet organe doit être en mesure de siéger chaque fois que la paix est menacée. Ainsi, chaque Etat membre du conseil de sécurité doit disposer d'un représentant permanent au siège de l'organisation.

Pour ne pas être victime de l'influence d'une puissance particulière, le conseil de sécurité est présidé alternativement par le

²¹ CHARTE DE L'Organisation des Nations Unies, 1945, Article 28

représentant permanent de chaque Etat membre du conseil, et la présidence du conseil est tournante chaque moi.

Le conseil de sécurité est investi selon l'article 24 de la charte des nations-unies de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationale.

Dans le règlement pacifique des différends, dont la prolongation est susceptible de menacer la paix internationale, le conseil de sécurité peut intervenir lorsqu'il est saisi par un Etat membre ou un Etat non-membre de l'organisation des nations unies.

Enfin, le conseil de sécurité a une primauté dans les organes principaux de l'ONU et la résolution ne peut être adoptée si elle ne parvient pas à recueillir au moins neuf voix et le « non » d'un membre permanent du conseil pèse beaucoup et la résolution ne peut être adoptée.

3. Le Conseil Economique et Social

Le conseil économique et social étudie les questions relatives à la coopération économique et sociale internationale. Le conseil économique et social est assisté dans son action par divers comités ; cet organe a aussi un rôle d'apporter une assistance technique aux pays en voie de développement.

Le conseil économique et social est composé de 54 membres élus par l'Assemblée générale pour une durée de trois ans renouvellement par tiers chaque année.

Le conseil économique et social, dans son fonctionnement, siège en principe deux fois par an et il adopte des recommandations à la majorité simple.

4. La Cour Internationale de Justice

La cour internationale de justice a pour rôle de trancher les litiges entre Etats par des arrêtés. Les jugements prononcés par la cour internationale de justice sont obligatoires pour les parties ; L'article 94 de la charte de l'ONU stipule que chaque membre des Nations Unies s'engage à se conformer à la décision de la cour internationale de Justice dans tout litige auquel il est parti. Si une partie en litige ne satisfait pas aux obligations qui lui

incombe en vertu d'un arrêt rendu par la cour, l'autre partie peut recourir au conseil de sécurité et celui-ci, s'il le juge nécessaire, peut faire des recommandations ou décider des mesures à prendre pour faire exécuter l'arrêt²².

La cour internationale de justice donne des avis consultatifs à la demande de certains organismes internationaux. Selon l'article 96 de la charte des Nations Unies, l'Assemblée générale ou le conseil de sécurité peut demander à la cour internationale de justice un avis consultatif sur toute question juridique ; tout autre organe de l'organisation ou une institution spécialisée peut se voir autoriser par l'Assemblée générale à demander à la cour internationale de justice des avis consultatifs sur des questions juridiques qui se poseraient dans le cadre de leurs activités.

Ainsi, les juges de la cour internationale de justice sont élus pour un mandat de trois ans (Président de la cour et leurs vice-présidents) et ils sont rééligibles. Les membres de cet organe bénéficient de garanties telles que l'inaliénabilité et la possession des privilèges et immunités diplomatiques.

Certainement, la cour internationale de justice devrait être en mesure d'apprécier la légalité des actions conduites par le conseil de sécurité de l'organisation des Nations Unies.

5. Le Secrétariat Général

Etant un organe Administratif des Nations Unies, le Secrétariat général de l'ONU est dirigé par un secrétaire général nommé par l'Assemblée générale sur recommandation du conseil de sécurité²³.

Bien qu'il soit nommé par l'Assemblée générale, le secrétaire général de l'ONU est nommé pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois.

Le Secrétaire Général est le plus haut fonctionnaire de l'organisation des Nations Unies²⁴.

²² DIUR KATOND, Op cit, p. 114

²³ Idem, p.144

²⁴ CHARTE des Nations Unies, 1945 ; article 97

Dans ses fonctions, le secrétaire général dirige le secrétariat, nomme le personnel, exécute les décisions des différents organes de l'organisation. Chaque année, le secrétaire général présente un rapport à l'Assemblée générale.

Le secrétaire général de l'ONU est assisté par des secrétaires généraux adjoints et de sous-secrétaires généraux. Le secrétaire général est chargé de l'enregistrement et de la publication des traités internationaux passés par les membres de l'organisation.

En dehors de leurs fonctions administratives, les secrétaires généraux de l'organisation des Nations Unies jouent un rôle politique et diplomatique. Le secrétaire général est actuellement, devenu l'instance de majeure de négociation ou encore de médiation dans les Relations Internationales voir même de conflits internes des Etats.

Par ailleurs, l'organisation des Nations Unies dispose des organes subsidiaires tels que : le PAM, PNUD, UNICEF, etc.... et les institutions spécialisées comme : la FAO, OMS, UNESCO, FMI, FIDA, OIT.

Pour clore, l'ONU est une organisation à vocation universelle qui crée les conditions nécessaires au maintien de la paix, de la justice ; qui proclame les droits fondamentaux dans l'égalité et qui favorise le progrès social et l'instauration de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.

La question de la pauvreté en tant que telle arrive donc sur le devant de la scène dans les années 1970.

Beaucoup de théoriciens disent que les grandes famines en Éthiopie ne sont pas la conséquence de la seule sécheresse mais aussi une conséquence du facteur humain.

Pour pouvoir lutter contre la pauvreté il faut pouvoir la mesurer. Pour cela l'indicateur PNB/hab. n'est pas pertinent car il ne tient pas compte de la redistribution, de l'économie non marchande, des inégalités et de la satisfaction des besoins de base.

Cette remise en question de la pertinence du PNB s'inscrit dans une question plus générale : la croissance est-elle le seul moyen d'accéder au développement ? Les questions de développement s'affranchissent donc du secteur économique.

1.2. Théorie du développement par l'ouverture

C'est une théorie néoclassique inspirée par Ricardo. Cette théorie repose sur le principe des avantages comparatifs. Il faut se spécialiser dans le domaine où on est le plus compétitif. Le commerce international devient le facteur de croissance.

Les pays sous-développés doivent mettre en valeur leurs avantages comparatifs pour s'insérer dans l'économie mondiale et ainsi se développer. Le libre échange est donc indispensable au développement du tiers monde.

Cette théorie a été mise en pratique par les institutions de Breton Woods : le FMI, la Banque mondiale et le GATT (qui deviendra l'OMC en 1995).

Les avantages des pays sous-développés sont l'exportation de matières premières et des produits agricoles de base. Ils ont aussi un avantage comparatif dans la production de biens manufacturés de masse (nécessitant beaucoup de main d'œuvre). Sur cette base il faut donc dessiner la carte de l'organisation internationale du travail. D'après cette organisation l'Afrique doit se spécialiser dans l'exportation de matières premières et l'Asie doit se spécialiser dans la production de biens manufacturés de masse.

Ce néo-ricardisme arrive sur le devant de la scène à partir du début des années 1980.

2.8. Théorie de la satisfaction des besoins essentiels :

On s'intéresse ici à assurer en priorité la satisfaction des besoins essentiels que sont : la santé, l'éducation, l'alimentation, l'assainissement, l'accès à l'eau

La pauvreté doit se mesurer en prenant en compte les calculs de parité de pouvoir d'achat.

Dans les années 1990 le PNUD crée l'IDH (Indice de Développement Humain). Un indicateur composite permettant d'avoir une mesure de la pauvreté en tenant compte des parités de pouvoir d'achat et des inégalités.

La satisfaction de ces *basics needs* répond à deux objectifs des pays du Nord : La sécurité par la stabilisation des pays du Sud ; et La réduction de la pauvreté est rentable pour les pays du Nord

Dans les années 1970 commencent à naître les ONG. Ces organisations commencent à poser des questions aux états : - le développement ne peut pas être réduit à des problèmes de macro-économie - l'état ne peut pas être le seul acteur du développement - les populations doivent être associées au développement - l'industrie n'est pas la voie royale du développement.

1.3. Les théories du post-développement

Ces théories critiquent le concept de développement et remettent en cause la notion de progrès. Les théoriciens de ce courant sont Herbert Marcuse, Ivan Illich, François Partant. Ils posent la question suivante : le développement est-il un concept occidental ?

Il y a une prise de conscience de la finitude du monde, ainsi que des questions environnementales.

On retrouve dans cette catégorie les théories de la décroissance qui disent qu'il y a seulement du mal-développement dans le monde actuel : un Nord trop développé et un Sud pas assez développé.

2. Les différentes théories

On les nomme aussi « Théories du développement par la croissance ». À l'époque où ces théories sont établies, le développement ne se différencie pas de la croissance. Dans cette famille on retrouve des théories d'inspiration libérale et des théories d'inspiration marxiste.

3.1. Théories marxistes et dépendantistes

Dans ces théories, le sous-développement et le développement sont deux faces d'un même objet. Il n'y a donc pas de linéarité dans le développement.

Il s'agit là de mettre fin aux causes du sous-développement. La principale cause est le transfert du surplus économique des pays du sud vers les pays du nord. Ce transfert s'opère d'abord par la colonisation (pillage direct des ressources et de la main d'œuvre). Après les indépendances, ce transfert s'opère par le rapatriement des bénéfices des investisseurs vers le nord, mais aussi par le service de la dette. Deux autres canaux de ce transfert sont la détérioration des termes de l'échange et la fuite des capitaux (les élites locales qui placent leur argent dans les pays du nord).

Cette école est née en Amérique latine dans les années 1950. RAOUL PREBISH devient le président de la CEPAL (Commission économique de l'ONU pour l'Amérique latine). Cette commission devient le laboratoire de la naissance des théories de l'indépendance.

D'après cette théorie le monde est divisé entre un centre et une périphérie. Les pays développés sont au centre et commandent l'ensemble des deux cercles.

Les économies périphériques sont marquées par le dualisme et par une production peu diversifiée. Les économies du centre se caractérisent par des structures de production homogènes et par une production très diversifiée. Ces différences centre/périphérie s'expliquent par la division internationale du travail.

C'est parce que les économies du Sud sont hétérogènes et peu diversifiées que celles-ci sont extraverties en direction du centre. C'est donc la domination extérieure qui a produit le sous-développement.

Cette théorie a beaucoup marqué les années 1960 et 1970 (Samir Amin, Celso Furtado, A.G. Frank, Emmanuel Arghiri).

La périphérie a rempli deux grandes fonctions historiques : débouché essentiel pour les produits industriels du nord, ces pays ont dégagés des taux de profit supérieurs pour les investissements.

Dans les années 1960 la périphérie dégage de meilleurs profits grâce / à cause de la dégradation des termes de l'échange (rapport entre prix des matières premières et le prix des biens manufacturés).

Ces termes de l'échange se sont détériorés en faveur des biens manufacturés. Ceux-ci peuvent se détériorer de manière très brutale. Par exemple, la Côte d'Ivoire était le premier exportateur de cacao dans les années 1960. En 1982 il y a détérioration brutale du prix du cacao. Ceci a eu pour conséquence de rendre difficile le remboursement de la dette.

Il arrive aussi que les termes de l'échange s'apprécient momentanément. La modification des termes de l'échange est en dents de scie avec une tendance vers la détérioration.

Dans les années 1970 la grande revendication des pays du sud est l'arrêt de la détérioration des termes de l'échange. Cette détérioration s'explique par la faible capacité de négociation des pays du sud. Les prix sont fixés par les places financières extérieures. Du fait de la raréfaction des matières premières, on se demande si les termes de l'échange sont en train de s'apprécier.

Dans la théorie dépendantiste, les pays du nord restent le modèle à atteindre mais le moyen est la rupture des rapports inégaux entre le sud et le nord.

Ce qui caractérise les années 1960-1970 c'est l'industrialisation. Elle est considérée comme la voie royale vers le développement (selon le modèle de l'Europe et des États-Unis). L'URSS porte cette conviction. Le surplus paysan a été prélevé dictatorialement en faveur de l'industrialisation. En URSS ce n'est pas le secteur privé qui industrialise mais l'État planificateur.

En suivant le modèle de l'URSS la consommation est sacrifiée au profit de l'accumulation de capital permettant les investissements nécessaires à l'industrialisation.

Cette pluralité des théories permet d'expliquer la mise en œuvre des processus de développement. À la fin des années 1970 on se rend compte que la croissance économique n'implique pas le développement social.

Les paysanneries des pays du sud ont été négligées au profit des industries qui étaient considérées comme la seule voie menant au développement (selon le modèle de développement de l'occident et de l'URSS).

3.2. Théorie de Rostow

En 1960 Rostow publie un livre « Les étapes de la croissance économique » et oppose sa théorie du développement au développement de type marxiste. Pour Rostow le développement est un processus historique linéaire passant par des étapes définies, par opposition à la vision dialectique des théories marxistes.

Chaque pays traverse les mêmes étapes pour passer du sous-développement au développement. Ainsi tous les pays seraient en train de parcourir le même chemin, mais en sont à des étapes différentes. Ce qui change ce sont les moteurs de la croissance à travers l'histoire. Le développement du tiers monde devrait donc aller très vite car il peut bénéficier des acquis et de l'expérience du monde développé.

D'après lui, après une phase d'accumulation du capital il y a une phase de décollage permettant aux pays sous-développés de rejoindre les pays développés. Dans cette théorie le développement social est une conséquence naturelle du développement. Il convient donc de ne pas s'en occuper. Il compte sur l'effet de percolation de la croissance économique.

3.3. Théorie de Lewis

Cette théorie propose une vision dualiste du développement. Cette vision part du constat que les économies sous développées sont des économies duales. Il y a juxtaposition d'un secteur traditionnel et d'un secteur moderne. Ces deux secteurs fonctionnent sur deux modes totalement différents. Dans le secteur traditionnel les besoins sont sociaux, dans le secteur moderne les besoins sont économiques. Dans le secteur traditionnel l'avoir n'est pas une fin en soi. Dans le secteur moderne l'accumulation de biens et de marchandises est une fin en soi.

D'après cette théorie, le secteur capitaliste moderne va absorber le secteur traditionnel par un transfert de main d'œuvre entre le secteur traditionnel et le secteur moderne. Cette théorie s'appuie sur l'évaluation historique de l'Europe.

L'histoire des pays sous-développés a en effet montré un transfert du secteur traditionnel vers un nouveau secteur : le secteur informel. Ce n'était donc pas ce sur quoi comptait Lewis.

La grande erreur fut de penser que l'expérience historique singulière de l'Europe était modélisable.

CHAPITRE DEUXIEME : **PRESENTATION DES COMPOSANTES D'ETUDE**

Dans le souci de répondre aux besoins de base récents par la population, certains Etats se réunissent en objectifs communs pour en trouver solution.

Les êtres humains dépendent fortement des ressources produites par la nature disponibles dans la localité, à savoir les ressources naturelles. Cela comprend le sol, l'eau, les arbres, les plantes²⁵.

C'est ainsi que nous allons faire connaître dans ce second chapitre, l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture dans la première section; et enfin, la communauté économique des Etats d'Afrique centrale dans la dernière section.

Section 1. **PRESENTATION DE LA FAO**

Il sera pour nous dans cette première section, de présenter et faire voir la naissance de l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; c'est-à-dire sa création, son but, sa mission, son objectif, son organisation et son fonctionnement.

La FAO est une institution spécialisée des Nations Unies qui compte 191 Etats Membres, 2 membres associés et une organisation membre, l'union européenne. Elle est présente dans plus de 130 pays et son siège est à Rome. La FAO emploie plus de 1800 administrateurs (dont des cadres associés et des fonctionnaires du cadre organique recrutés sur le plan national) et plus de 1800 agents de soutien.

1. Naissance de la Fao

Au début de ce siècle, un Américain, David LUBIN voulait créer une organisation internationale spécialisée dans l'agriculture. Il réussit à convaincre le roi d'Italie d'être le promoteur d'un institut international d'agriculture en 1909. D'importants travaux sur la nutrition et un atlas statistique marquèrent son activité. Cet embryon explique que l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ait son siège à Rome (en Italie).

Un autre Américain, Mac DOUGALL, sut intéresser le Président ROOSEVELT à un projet de nouvelle organisation internationale. Il en résulta les

²⁵ FAO, Ecoles pratiques d'agriculteur et d'apprentissage pour jeunes agriculteurs ; Guide de l'Animateur, 2006, p. 132

conférences de Hot Springs en 1945 et de Québec en 1945 où fut adoptée la charte de l'organisation internationale pour l'alimentation et l'agriculture.²⁶

2. Création

L'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en sigle, a été créée lors d'une conférence tenue à Québec (au Canada) le 16 Octobre 1945; et la journée mondiale de l'alimentation est observée à cette date chaque année.

3. But

La FAO a pour but, d'améliorer le développement de l'agriculture, des pêches et des forêts (augmentation et meilleure distribution des produits alimentaires et agricoles) ; L'assistance technique aux pays en développement ; amélioration des revenus, du niveau de vie et de l'alimentation ; Renforcer les organisations rurales et de les encourager à collaborer entre elles ainsi qu'avec les pouvoirs publics et les organisations de développement.

4. Mission

La mission même de la FAO est d'instaurer la sécurité alimentaire pour tous en assurant aux populations un accès durable à une nourriture suffisante et de qualité qui leur permette de mener une vie saine et active.

La FAO a pour mandat d'améliorer l'état nutritionnel des populations, d'intensifier la productivité agricole, d'assurer de meilleures conditions de vie aux populations rurales, et de contribuer à la croissance de l'économie mondiale.

Notamment, la FAO fait partie du système des Nations Unies. C'est une institution spécialisée autonome dont les 173 Etats Membres se sont engagés à améliorer l'état nutritionnel et les conditions de vie de leur population; la production et la distribution de tous les produits alimentaires et agricoles; ainsi la condition des ruraux, par ces moyens, faire disparaître la faim.

Le programme de participation populaire, encourage les populations rurales et les catégories défavorables à participer aux décisions ainsi qu'à la conception et à la mise en œuvre des politiques et des activités qui influent leur existence

²⁶ La FAO, *la campagne mondiale contre la faim et les ONG; dans ZAIRE-AFRIQUE*, Numéro 221. édition Janvier 1988

5. Objectifs

L'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a pour objectifs, de rehausser le niveau de nutrition et les conditions de vie des populations, d'améliorer la production, le traitement, la commercialisation et la distribution de tous les produits alimentaires et agricoles provenant de l'exploitation agricole et de forêts, et favoriser le développement rural. L'objectif final est d'éliminer la faim à travers le monde.

En effet, la FAO élabore et diffuse les normes et les informations agricoles mondiales, mobilise des systèmes de recherches et d'assistance techniques ainsi que des réseaux d'alerte et d'information sur la sécurité alimentaire.

6. Activités de la FAO

Dans ses activités, la FAO ; *diffuse des informations a la portée de tous*. Elle utilise les compétences de son personnel spécialiste pour collecter, analyser et diffuser des données ainsi que des publications qui contribuent au développement;

Elaborer des politiques : la FAO partage son expérience dans l'élaboration des politiques. Elle met au service des Etats Membres des années d'expérience dans la formulation de politiques agricoles, le soutient à la planification, la mise au point de lois efficaces et l'élaboration de stratégies nationales visant à atteindre les buts fixés en matière de développement rural et de réduction de la faim.

Servir de forum : la FAO sert de lieu de rencontre pour les Etats. Forum neutre, elle permet aux pays pauvres et riches de se réunir pour élaborer un langage commun.

Partager des connaissances ; la FAO porte les connaissances sur le terrain. Elle mobilise les fonds fournis par les pays industrialisés, les banques de développement et d'autres sources pour que les objectifs des projets soient réalisés. Dans les situations de crise, elle coopère avec d'autres organisations humanitaires pour sauvegarder les moyens d'existence et aider les victimes à se rétablir et à reconstruire leur vie.

Pour atteindre ces objectifs et accomplir sa mission, la FAO encourage les investissements dans l'agriculture, l'aménagement de sols et des eaux, l'amélioration des rendements en matière de culture et élevage, le transfert de technologie et le développement de la recherche agronomique dans le pays en développement.

Elle milite pour la conservation des ressources naturelles, particulièrement le stock génétique végétal, et l'utilisation rationnelle des engrains et pesticides ;

Elle lutte contre les épizooties, elle favorise la mise en valeur des pêcheries en mer et dans les eaux intérieures, y compris l'aquaculture, ainsi que l'exploitation des ressources d'énergies rurales, et elle encourage la mise en valeur durable des forêts.

Elle fournit une assistance technique dans tous les domaines agraires, le développement des communications, la télédétection des ressources naturelles et la prévention des pertes en denrées alimentaires.

Les programmes spécialisés de la FAO aident les pays à se préparer aux crises alimentaires et permettent de fournir des secours en cas de nécessité. Son système mondiale d'information et d'alerte rapide donne des enseignements à jour sur la situation alimentaire mondiale et signale les pays menacés et les donateurs éventuels. Son programme d'assistance à la sécurité alimentaire, aide les pays en développement à constituer des réserves alimentaires nationales.

Ce programme national s'accompagne aussi de programmes et projets régionaux et interrégionaux qui couvrent notamment la pêche, l'amélioration des conditions phytosanitaire, les ressources forestières, les ressources hydriques, les ressources génétiques animales, les principales cultures vivrières spécifiques et la cartographie de l'occupation du sol.

6.1. Nature de la FAO

En effet, la FAO a un caractère purement sociale et humanitaire, elle fait partie du système des Nations Unies, que nous signalons à ce propos, la FAO est un organisme de développement; un conseiller de gouvernement ; un centre d'information et un forum international de concertation.

6.2. A propos de la FAO

La FAO est composée de sept départements: Agriculture et protection des consommateurs; Département des services internes, des ressources humaines et des finances; Département économique et social; Pêches et aquaculture ; Forêts; Gestion des ressources naturelles et de l'environnement et en fin, le Département de la coopération technique.

7. Organisation et fonctionnement

7.1. Structure d'organisation

Il est évident que l'on démontre les structures principales dans l'organisation et le fonctionnement des activités de la FAO. Notamment, celui-ci comprend divers organes regroupés en deux groupes essentiels, il en est ainsi les organes statutaires et les listes des experts.

7.1.1. Organe statutaire

S'agissant des organes statutaires de la FAO, celle-ci contient les enseignements qui sont: la catégorie, l'origine et le rôle. Il convient de relever que ce groupe est composé comme suit: le Directeur Général, le Directeur General Adjoint; le Sous-directeur General; et des Divers conseillers; notamment: le conseiller de la FAO; les comités de finance; et les comités des programmes.

7.1.2. Le Directeur Général

Selon la hiérarchie de la structure de la FAO, le Directeur général est le chef, l'autorité morale de l'organisation. Le Directeur général de la FAO est élu par la conférence des Etats membres pour un mandat de trois ans renouvelable. Concernant ses fonctions, il ressort de paragraphes 3 et 4 de l'article 37 du règlement général en vertu des dispositions de l'acte constitutif général peut établir des listes des experts, des comités ou groupe de travail dans le cas où il est convaincu de la nécessité d'une action d'urgence²⁷; convoquer des commissions, des comités, groupes de travail et des réunions d'experts figurant sur les listes.

7.1.3. Le Sous-Directeur Général

A ce qui concerne le sous-directeur général, il est le premier responsable de chaque Département. L'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture comprend plusieurs départements, notamment, celui de l'agriculture, de la pêche, du développement et celui de forêt, etc.

7.1.4. Conseil de la FAO

Parmi l'une des fonctions du conseil de la FAO, il est normal de retenir celui qui consiste à l'examen et approbation en vue de leur soumission aux Etats membres, les accords et conventions en accord complémentaire visés au paragraphe deux de l'article 14 de l'acte constitutif.

²⁷FAO; Répertoire des organes statutaires et listes des experts; RFA, Aout 1998, p.9

7.1.5. Le Comité de finance

Le comité de finance de la FAO s'occupe de tous les problèmes relatifs à l'argent. En effet, cet organe aide le conseil précité à exercer son contrôle sur la gestion financière de l'organisation.

7.1.6. Le Comité du programme

Le comité du programme de la FAO examine les activités courantes de l'organisation; son projet et programme de travail ainsi que son budget pour la période biennal suivante. Il est composé d'un président et dix membres élus par le conseil tous les deux ans, suivant une répartition géographique, lors de la session qui suit immédiatement la session ordinaire de la conférence.

7.1.7. Les listes des experts

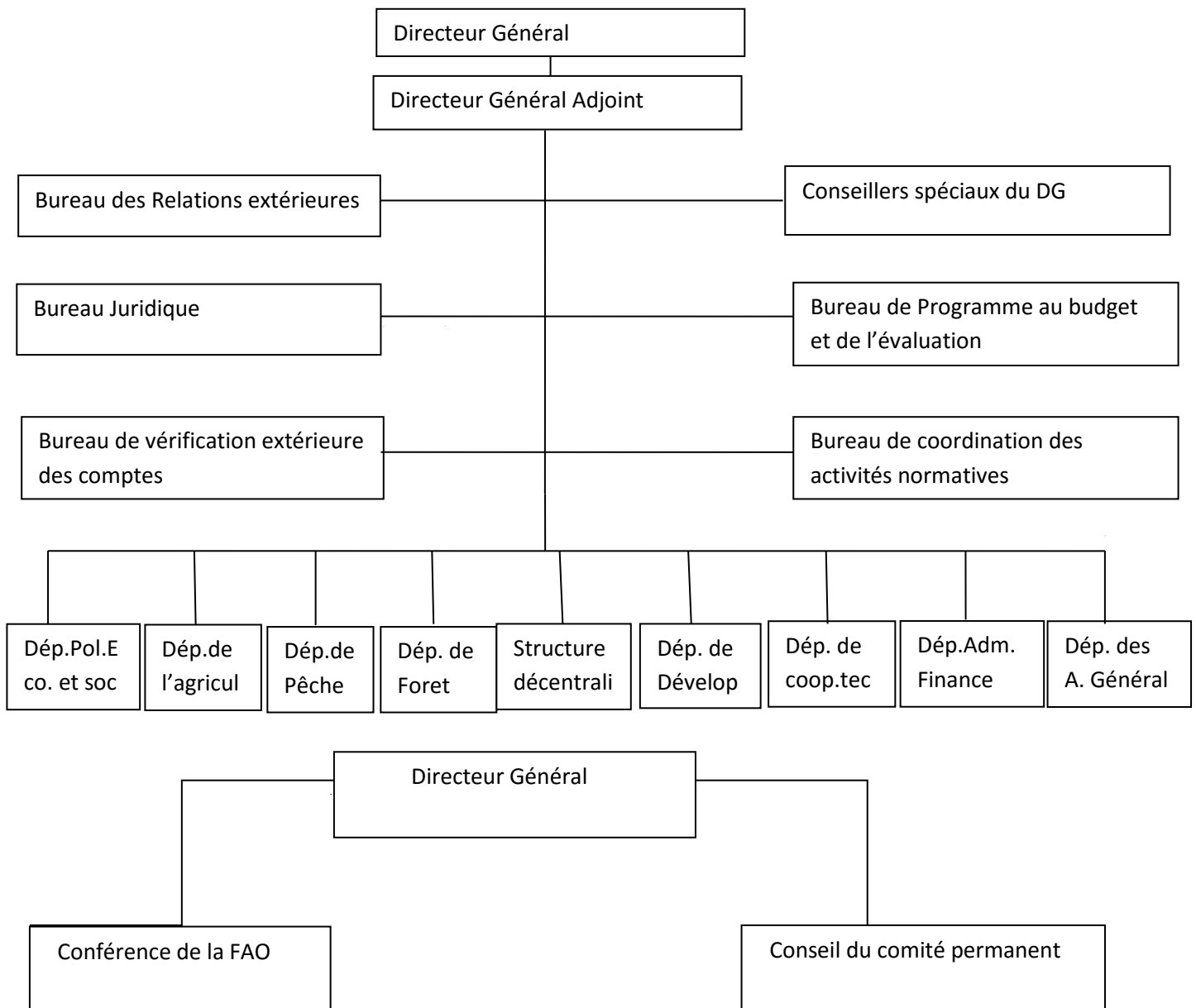
S'agissant des listes des experts, ce sont des spécialistes de premier plan dans les divers domaines des activités d'organisation selon l'article 6-4 de l'acte constitutif. Le Directeur général peut établir, en consultant avec des Etats membres, les membres associés et les commissions nationales en liaison avec la FAO, des listes sont constituées d'experts nommés par le Directeur général.

Cette organisation vise plus le niveau international. Au plan national, la FAO envoie un représentant dans chaque pays membre d'organisation. Elle possède plusieurs secteurs d'appui²⁸.

La représentation de la FAO à travers les cinq continents est favorisée par son système des bureaux régionaux et liaisons. Ainsi, en Afrique, nous avons le bureau régional pour l'Afrique (RAFR) dont le siège est à Accra (au Ghana); Pour l'Amérique du nord, le bureau est placé à Washington (aux Etats unis d'Amérique); L'Amérique Latine et Caraïbe, le bureau est placé à Santiago au Chili. Tandis que pour l'Asie et Pacifique, le bureau de liaison est implanté à Thaïlande, Bangkok, par contre, pour le continent Européen, le bureau régional est situé au siège de la FAO à Rome en Italie.

²⁸ KIWEWA OKAMPOOM, « *L'apport de FAO dans le développement de l'agriculture en RDC* », TFC en Relations Internationales, UNIKIN, édition 2002, Pp 8 et 14

7.2. L'organigramme de la FAO²⁹



Cet organigramme montre comment la FAO est organisée dans son Administration en commençant par la hiérarchie et ses différents

²⁹ KIWEDA OKAMPOOM, « L'apport de FAO dans le développement de l'agriculture en RDC », TFC en RI, UNIKIN édition 2002, Pp 18

Départements ou directions par lesquels elle travail pour atteindre ses objectifs et réaliser sa vision.

L'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture est une institution spécialisée de l'ONU qui joue un rôle de chef de file dans les efforts de lutte contre la faim. La FAO accompagne les pays dans leurs efforts d'améliorer, dans une perspective durable, la sécurité alimentaire, la promotion de l'accroissement de la productivité agricole, animale et halieutique, la gestion des ressources foncières, forestières et hydriques, des meilleures conditions de vie de leurs populations et la réduction de la vulnérabilité. La FAO est un organe technique.

Section 2. PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS D'AFRIQUE CENTRALE (CEEAC)

1. Origine

Lors d'un sommet en décembre 1981, les dirigeants de l'UDEAC (union douanière et économique de l'Afrique centrale) se sont accordés sur le principe pour former une communauté économique plus large des Etats d'Afrique centrale.

La communauté économique des Etats d'Afrique centrale a été créée le 18 octobre 1983 par les membres de l'UDEAC, Sao Tomé et Principe et les membres de la communauté économique des pays des Grands Lacs (CPGL) créée en 1976 par la République Démocratique du Congo, le Burundi et le Rwanda).

2. Objectif

La cible fondamentale poursuivie par la communauté concerne la promotion et le renforcement d'une coopération harmonieuse et un développement dynamique, équitable et autoentretenu dans tous les domaines de l'activité économique et social en vue de réaliser l'autonomie collective, d'élever le niveau de vie des populations. La CEEAC conduit le processus d'intégration régionale de l'Afrique centrale et est reconnue par l'Union Africaine³⁰.

La CEEAC s'est donné outre ses missions traditionnelles de coopération et d'intégration régionale, celle de la promotion de la paix et de la stabilité en Afrique centrale ; ainsi que celle de l'appui au processus électoral dans les Etats membres. Elle représente un marché de plus de 124 millions de personnes.

Suivant l'article 4 du traité, le but de la CEEAC est de promouvoir et de renforcer une coopération harmonieuse et un développement équitable et autoentretenu dans tous les secteurs de l'activité économique et social, en particulier dans le domaine : de l'industrie ; des transports et communication, de l'énergie ; de l'agriculture, des ressources naturelles ; du commerce et- des douanes ; des questions monétaires et financières ; des ressources humaines ; du tourisme et de l'enseignement ; du perfectionnement et de la culture ; de la

³⁰ WWW La CEEAC.org, site internet ;in [wwwgoogle.com](http://www.google.com); Mardi, le 02/06/2015

science et de la technologie ; et de la libre circulation des personnes et des biens.

Ceci en vue de réconcilier l'autonomie collective, d'élever le niveau de vie des populations, d'accroître et de maintenir la stabilité économique, de renforcer les étroites relations pacifiques entre les Etats membres et de contribuer au progrès et au développement du continent Africain.

3. Les Etats membres

La communauté économique des Etats d'Afrique centrale compte dix Etats membres qui sont : l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, la République du Congo, la République Démocratique du Congo, Sao tomé et principe, et enfin le Tchad.

4. Les Institutions de la CEEAC

La communauté économique des Etats d'Afrique centrale a six institutions qui sont : la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement qui est l'organe suprême de la CEEAC ; le conseil des ministres ; la cour de justice ; le Secrétariat General, qui est l'organe exécutif de la communauté ; la commission consultative ; le conseil de paix et de sécurité d'Afrique centrale(COPAX). Notons que la cour de justice de la CEEAC est non encore opérationnelle.

5. Les Organismes spécialisés

La CEEAC compte trois organismes spécialisés qui sont :

- Le poulx Energétique de l'Afrique centrale(PEAC) ;
- La commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) ; et
- Le comité Régional des Pêches de Golf de Guinée(COREP).

6. Le Conseil de Paix et de Sécurité d'Afrique Centrale (COPAX)

Le COPAX est créée en 1999 et mis en forme en 2000. Le COPAX a pour mission de veiller au maintien, à la consolidation et à la promotion de la paix et de la sécurité dans la région. Il prépare les décisions des chefs d'Etats relatives aux mesures de prévention, de gestion et de règlement des conflits.

Il a aussi compétence en matière d'aide humanitaire, notamment d'aide aux déplacés et aux réfugiés. Il est composé de trois organes techniques : la Force Multinationale de l'Afrique centrale, le conseil de Défense et de sécurité et le Mécanisme d'Alerte Rapide de l'Afrique centrale.

La CEEAC est une organisation internationale créée pour le développement économique, social et culturel de l'Afrique en vue de la création des structures régionales pouvant progressivement aboutir à un marché commun. La CEEAC découle du Plan de Lagos d'avril 1980.

8. FOMAC

La Force multinationale de l'Afrique centrale est une force armée multinationale africaine, liée à la communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC).

Cette force multinationale est notamment composée de soldats de l'armée de la République du Congo, du Tchad, du Gabon, du Cameroun, de la Guinée équatoriale et de l'Angola.

La FOMAC est notamment déployée en République centrafricaine dans le cadre de la MICOPAX.

6. Les Mécanismes de financement

Les Etats membres ont convenu de créer un nouveau mécanisme de financement des activités de la communauté intitulé la contribution communautaire d'intégration(CCI).

La CCI est assise sur un cordon douanier ou un prélèvement dont le taux de 0,4 % de la valeur en douane des importations hors communauté.

7. Cadre écologique

Traversées par l'équateur, les forêts denses humides d'Afrique centrale couvrent environ 240,7 millions d'hectares (FAO, 2001). Elles sont hétérogènes et riches en espèces animales et végétales endémiques³¹.

³¹ CEEAC. In Wikipédia, le 28 Mai 2015

Les plantations de la sous-région sont insignifiantes, ne totalisant qu'environ 648 000 ha, soit moins de 0,3 pour cent de la superficie forestière totale (FAO, 2001). Elles consistent, pour une large part, en essences exotiques à croissance rapide comme Eucalyptus. Et des espèces tropicales de Pinus.

Entre 1990 et 2000, le couvert forestier a fléchi, passant de 250,1 à 240,7 millions d'hectares – une perte de 9,3 millions d'hectares en 10 ans (FAO, 2001). Bien que la densité de la population humaine soit faible dans la plupart des pays d'Afrique centrale (à l'exception du Burundi et du Rwanda), le déboisement touche plus particulièrement les zones les plus densément peuplées, à savoir les alentours des agglomérations urbaines et des voies de communication.

Le réseau d'aires protégées occupe environ 24 millions d'hectares, soit 10 pour cent de la superficie forestière totale de la région. Il comprend des parcs nationaux, des réserves forestières, des réserves de chasse et des réserves de biosphère.

8. Cadre politique

Les politiques forestières qui dérivent de celles des administrations coloniales où le domaine forestier était défini comme propriété exclusive de l'État – sont mal articulées dans la plupart des pays d'Afrique centrale. Cela se traduit par:

Une intégration insatisfaisante du secteur forestier au développement national en général et du monde rural en particulier;

Le manque de participation des populations rurales, des organisations non gouvernementales (ONG), du secteur privé, etc., à la formulation, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques forestières;

Un enseignement qui, non seulement coupe les futurs cadres forestiers de leur milieu, mais produit aussi des ouvriers hautement spécialisés qui ne se sentent compétents que dans leur propre domaine;

Une recherche scientifique, à la fois inadaptée à la réalité nationale, mal soutenue par les pouvoirs publics et ne prenant souvent pas en compte les problèmes ruraux;

Une concentration très forte des investissements publics dans les capitales et les centres économiques, d'où un flux massif des populations de la campagne vers les villes;

Une instabilité politique périodique qui détermine souvent des guerres civiles dans certains pays et aggrave la pauvreté des populations locales.

Il est évident que le manque de politiques efficaces, conjugué aux effets d'une gouvernance insatisfaisante et du poids de la dette, a aggravé la pauvreté rurale dont le déboisement et la dégradation de l'environnement naturel sont les conséquences directes.

9. Cadre socioéconomique

Les 10 pays d'Afrique centrale ont une population totale d'environ 100,5 millions et une densité de 18 habitants par kilomètre carré (FAO, 2001). Les économies de ces pays dépendent presque exclusivement du secteur primaire, autrement dit de l'extraction et de l'exportation de matières premières brutes: produits agricoles, forestiers et miniers. Le revenu moyen annuel est de 677 dollars EU par personne (FAO, 2001). En moyenne, l'agriculture et la forêt représentent 23 pour cent du produit national brut (PNB) et emploient plus de 58 pour cent de la population active.

Les infrastructures de communication et de transport sont très faibles en Afrique centrale. Sur les 220 000 km de routes de la sous-région, seuls 8 700 sont goudronnés ; un facteur vraiment limitant pour le développement. Tous, ou presque tous, les pays d'Afrique centrale sont fortement endettés et soumis dès lors aux programmes d'ajustement structurel.

L'agriculture itinérante traditionnelle sur brûlis et la récolte de bois de feu sont de loin les principales causes de la perte de forêt. La coupe sélective de grumes pour l'exportation, souvent avec des investissements extérieurs, reste une activité économique essentielle. Il est estimé que la production annuelle de grumes et de bois de feu en 2003 était de 11,8 millions et 95,9 millions de mètres cubes respectivement (FAO, 2004a). Le bois énergie représente plus de 88 pour cent de la production totale de bois.

À noter que près de 40 pour cent du bois d'œuvre coupé est abandonné en forêt; seuls 30 pour cent du bois extrait des forêts sont transformés, avec des rendements de l'ordre d'à peine 25 pour cent.

Les forêts tropicales humides du bassin du Congo fournissent aussi de nombreuses autres ressources qui alimentent les marchés locaux et internationaux en particulier les produits de la chasse (1 million de tonnes par an) et de nombreux produits forestiers non ligneux comestibles et médicinaux.

L'Afrique centrale est un espace riche en ressources naturelles ; elle regorge des potentialités intenses pour la survie des êtres vivants et surtout des êtres humains.

Afin de parvenir à un développement durable et à une meilleure qualité de vie pour tous les peuples, les Etats devraient réduire et éliminer les modes de production et de consommation non viable et promouvoir des politiques démographiques appropriées³².

Après avoir abordé le deuxième chapitre consacré à la présentation des composantes d'étude, d'où nous avons développé deux grands points: la présentation de la FAO ainsi que de la CEEAC; nous passons au troisième et dernier chapitre de notre étude, intitulé ; Action de la FAO en Afrique centrale.

³² CHARTE DE LA TERRE de Rio de Janeiro ; juin 1992 ; principe 8

Chapitre Troisième : **APPORT DE LA FAO AU SEIN DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS D'AFRIQUE CENTRALE**

Dans ce dernier chapitre de notre étude, il sera pour nous, dans la première section de voir l'apport de l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en RDC ; ses stratégies ; les projets et programmes communs de la FAO au sein de la communauté économique des Etats d'Afrique centrale ; et quelques actions en République Démocratique du Congo dans la dernière section.

1. APPORT DE LA FAO EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

L'apport de la FAO dans la promotion et sécurité alimentaire en République Démocratique du Congo s'exerce dans le domaine agricole et de l'alimentation en vue d'améliorer le rendement de la production, d'élever le niveau de nutrition, les conditions des populations rurales, de faciliter l'exploitation des ressources naturelles et faciliter l'échange sur le plan international.

Ensuite ; la FAO fournit une aide au développement et des conseils en matière de planification au gouvernement ; recueille, analyse et diffuse des informations ; les programmes spéciaux de la FAO aident le pays à se préparer à faire face à des crises alimentaires et fournissent des secours en cas de nécessité.

2. LES STRATEGIES MISES EN ŒUVRE PAR LA FAO

Dans cette section, nous allons voir quelques stratégies qu'utilise l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, FAO en sigle dans ses activités.

2.1. Diffuse des Informations à la portée De Tous.

Elle utilise les compétences de son personnel spécialiste pour collecter, analyser et diffuser des données ainsi que des publications qui contribuent au développement;

2.2. *Elaborer des politiques*

La FAO partage son expérience dans l'élaboration des politiques. Elle met au service des Etats Membres des années d'expérience dans la formulation de politiques agricoles, le soutien à la planification, la mise au point de lois efficaces et l'élaboration de stratégies nationales visant à atteindre les buts fixés en matière de développement rural et de réduction de la faim.

2.3. *Servir de forum*

La FAO sert de lieu de rencontre pour les Etats. Forum neutre, elle permet aux pays pauvres et riches de se réunir pour élaborer un langage commun.

2.4. *Partager des connaissances*

La FAO porte les connaissances sur le terrain. Elle mobilise les fonds fournis par les pays industrialisés, les banques de développement et d'autres sources pour que les objectifs des projets soient réalisés. Dans les situations de crise, elle coopère avec d'autres organisations humanitaires pour sauvegarder les moyens d'existence et aider les victimes à se rétablir et à reconstruire leur vie.

Pour atteindre ces objectifs et accomplir sa mission, la FAO encourage les investissements dans l'agriculture, l'aménagement de sols et des eaux, l'amélioration des rendements en matière de culture et élevage, le transfert de technologie et le développement de la recherche agronomique dans le pays en développement.

Elle milite pour la conservation des ressources naturelles, particulièrement le stock génétique végétal, et l'utilisation rationnelle des engrains et pesticides ;

Elle lutte contre les épizooties, elle favorise la mise en valeur des pêcheries en mer et dans les eaux intérieures, y compris l'aquaculture, ainsi que l'exploitation des ressources d'énergies rurales, et elle encourage la mise en valeur durable des forêts.

Elle fournit une assistance technique dans tous les domaines agraires, le développement des communications, la télédétection des ressources naturelles et la prévention des pertes en denrées alimentaires.

Les programmes spécialisés de la FAO aident les pays à se préparer aux crises alimentaires et permettent de fournir des secours en cas de nécessité. Son système mondiale d'information et d'alerte rapide donne des enseignements à jour sur la situation alimentaire mondiale et signale les pays menacés et les donateurs éventuels. Son programme d'assistance à la sécurité alimentaire, aide les pays en développement à constituer des réserves alimentaires nationales.

Ces programmes nationaux s'accompagnent aussi de programmes et projets régionaux et interrégionaux qui couvrent notamment la pêche, l'amélioration des conditions phytosanitaire, les ressources forestières, les ressources hydriques, les ressources génétiques animales, les principales cultures vivrières spécifiques et la cartographie de l'occupation du sol.

2.5. Priorités stratégiques pour le développement du secteur forestier

2.5.1. Orientations stratégiques de l'intervention de la FAO

La lutte contre la pauvreté ; L'amélioration de la sécurité alimentaire ; La promotion de la gestion durable des ressources naturelles ; Améliorer les conditions socio-économiques des populations les plus pauvres ; Renforcer la coopération sous régionale ; Intensifier et organiser la collecte et la gestion des informations ; Le soutien au renforcement et à l'amélioration des capacités de gestion et d'utilisation durable des forêts ; L'appui à la mise en place et au fonctionnement d'un système d'information sur les ressources forestières ; La mise au point des techniques de gestion et d'exploitation des forêts ; Le soutien au renforcement des cadres institutionnels, en vue d'une meilleure gestion des ressources naturelles et de la distribution équitable de revenu.

3. PROJETS ET PROGRAMMES COMMUNS DE LA FAO

1. Les projets de grandes envergures³³

Plusieurs projets ont été élaborés et dont la réalisation permettra à la communauté économique des Etats d'Afrique centrale d'améliorer les conditions de vie des populations. Certains d'entre eux ont déjà reçu de financement de la part de la commission de la CEMAC et des partenaires internationaux. Mais d'autres sont encore en quête de financement.

S'agissant des projets ayant reçu de financement, il s'agit du/de:

1.1. Projet Elevage comme source de subsistance ; UA/BIRA dans la région du Lac Tchad (Cameroun, Nigeria, Tchad).

Ce projet a pour objectif, l'amélioration de la gestion des ressources naturelles et pratiques de gestion de l'élevage au niveau de l'interface des PA en réponse aux risques et à la variation accrue dus aux changements climatiques.

Les activités consistent à renforcer les capacités des éleveurs en restauration et réhabilitation des terres dégradées par le biais de la participation des actions communautaires (établissement de zones pilotes) ; mettre en place le suivi des comités de gestion des pâtures dans les sites du projet ; renforcer les capacités des éleveurs en vue de l'adaptation des systèmes de production d'élevage au climat et moyens d'existence alternatifs fournis aux systèmes de production pastorale et agro pastorale dans les Zones Economiques Exclusives (ZEE) par la diversification et l'élargissement de la base économique et aménager un parc de contention sur un marché à bétail local. Le coût de ce projet s'élève à cent vingt-quatre millions trois cent soixante-cinq mille quatre cent soixante-seize francs CFA (124.365.476 FCFA) pour une durée de 3 ans ;

³³ HEKEBEREYA Sébastien ; *La coopération sectorielle en Afrique centrale : le Cas de la CEBEVIRHA (commission économique du Bétail, de la viande et des Ressources Halieutiques)*. Master en Relations Internationales Option: intégration et management des institutions communautaires ; Université de Yaoundé II-Sao, 2009

1.2. Le projet « Appui à la cogestion des ressources partagées »

dont la CEA est partenaire pour la réalisation.

Ce projet a pour objectif de promouvoir la gestion durable et harmonieuse des ressources partagées.

Les activités consistent à élaborer et adopter de manière participative une réglementation harmonisée sur l'exploitation de la ressource commune au niveau local en vue d'harmoniser et de renforcer les capacités des populations riveraines en matière de cogestion des pêches par la sensibilisation sur la base de la réglementation harmonisée.

On estime à six cent quatre-vingt-un millions cinq cent trente un mille francs CFA (681.531.000 FCFA) le coût du projet pour une durée de 3 ans ;

1.3. Le Projet Formulation d'une réglementation régionale sur la sécurité sanitaire des animaux, des médicaments vétérinaires et des aliments d'origine animale avec comme partenaire la FAO pour la réalisation.

L'objectif est d'harmoniser les réglementations zoo sanitaires existantes en Afrique Centrale en un document unique accessible à tous les acteurs en vue de permettre une circulation plus fluide des animaux et des denrées d'origine animale, de garantir une meilleure protection des consommateurs et d'assurer la conformité, dans la mesure du possible avec les accords de l'OMC, les textes de l'OIE et ceux du « Codex alimentarius ».

Les activités consistent à élaborer une réglementation sur la sécurité sanitaire des animaux, les médicaments vétérinaires et la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale, pour les pays, élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre de la réglementation, et enfin enclencher un processus de sensibilisation et d'information.

Le coût est estimé à deux cent trente-cinq millions de francs CFA (235.000.000 FCFA), pour une durée de 3 ans.

En ce qui concerne les projets qui n'ont pas encore trouvé de financement, il s'agit de :

1.4. Projet « appui à l'amélioration de la situation zoo sanitaire et des statistiques des cheptels de l'Afrique Centrale »

L'objectif est de contrôler les maladies prioritaires à impact particulier sur le commerce transfrontalier, les zoonoses et celles qui rendent vulnérables les éleveurs des zones rurales. Les activités portent sur la création d'une unité de coordination, la création des unités opérationnelles nationales, l'élaboration et développement d'une stratégie harmonisée pour le contrôle des maladies prioritaires des cheptels à l'échelon régional, la collecte, la gestion et la diffusion des statistiques relatives à l'élevage. Le coût est estimé à 10 Millions Euro, soit 655 millions de F CFA pour une durée de 5 ans.

1.5. Projet « Système d'information sur le commerce du bétail, de la viande et du poisson en Zone CEMAC »

En partenariat avec le FODEC/BDEAC. L'objectif principal de ce projet, est d'améliorer le niveau de la contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire en zone CEMAC. Les activités à mener sont basées sur la recherche de financement, la réalisation de l'étude de faisabilité, la validation de l'étude de faisabilité et la mise en œuvre du projet. La CEBEVIRHA lance un appel à l'endroit de la Commission de la CEMAC et les principaux bailleurs de fonds pour le financement de ces projets. Ces projets sont complétés par d'autres d'une importance capitale.

1.6. Projet Agropole régional au Tchad

L'objectif général de ce projet est d'améliorer la contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté en zone CEMAC. L'objectif spécifique est d'améliorer la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des animaux d'élevage et des produits d'origine animale de la sous-région.

L'agropole régional sera un établissement à caractère industriel et commercial à capitaux majoritairement privés. Il sera constitué d'un complexe comprenant un volet abattoir industriel, un volet marché moderne à bétail et un volet centre de modernisation des élevages et d'amélioration des races animales locales. L'abattoir permettra de Valoriser le cheptel des ruminants disséminés dans les pâturages communs du nord Cameroun, du centre et sud du Tchad et du nord de la RCA.

A cet effet, il disposera des infrastructures telles que des infrastructures d'abattage, des chambres froides, un tunnel de surgélation et de production de glace, une unité de conditionnement, une flotte de véhicules frigorifiques, une unité de transformation de lait à partir des vaches métisses, une unité de traitement de cuirs et peaux, une unité de charcuterie et une administration³⁴.

En ce qui concerne le marché à bétail, il s'agit de mettre en place des infrastructures nécessaires à l'amélioration des échanges. Le marché recevra des animaux provenant directement des commerçants du bétail ou du centre de modernisation des élevages et d'amélioration des races animales locales. Il disposera des parcs à bestiaux équipés, d'un système d'adduction d'eau pour l'abreuvement, des parcs de stockage de fourrage, d'une unité moderne de production d'aliments de bétail, une station de traitement, de gestion et de recyclage des déchets et eaux usées...

1.7. Projet Centre de modernisation des élevages et d'amélioration des races animales locales

L'objectif est d'accroître les performances laitières (passer de 11 litres/jrs aujourd'hui à 12 litres/jrs et par vache) et pour le poids des bovins (porter le poids carcasse au minimum à 250 kg) par croisement, insémination artificielle, nutrition... Le coût global est de quatre milliards neuf cent quatre-vingt-trois millions neuf cent seize mille deux cent soixante-sept francs CFA (4.983.916.267 FCFA).

Les cites probables pour la réalisation de ce projet sont : N'Gaoundéré (Cameroun), Moundou et Doba (Tchad) et Bossangoa (Centrafrique) grâce à leur atouts que sont la zone d'élevage et de transhumance (les meilleures bêtes se trouvent dans cette zone), environnement scientifique (IRAD, Universités de N'Gaoundéré, Moundou, Bangui), transport ferroviaire (Chemin de fer Douala-N'Djamena en passant par N'Gaoundéré et Moundou; axes Ndjamen-Abéché et Ndjamen-Maiduguri en projet), transport aérien (Aéroports internationaux de N'Djamena, Garoua et Douala). D'autres atouts sont l'existence des sous-produits agro industriels (riz,

³⁴ HEKEBEREYA Sébastien ; *La coopération sectorielle en Afrique centrale : le Cas de la CEBEVIRHA (commission économique du Bétail, de la viande et des Ressources Halieutiques)*, Idem, 2009, p.

coton, canne à sucre, sorgho) et à proximité d'un marché potentiel (Nigéria, RDC...)

Le PER constituera le document de référence de l'action communautaire. Il présente comment en agissant de façon coordonnée dans certains domaines, les Etats membres de la CEBEVIRHA seront capables de diversifier leurs actions et accélérer leur croissance. Cette action communautaire coordonnée doit se refléter dans le plan de développement des Etats membres de la CEMAC, de façon à ce que ces Etats, au niveau national agissent en cohérence avec leurs engagements communautaires. Une fois accordés sur les programmes du PER, les Etats membres doivent s'assurer qu'ils regardent véritablement dans la même direction et agissent de concert pour sa mise en œuvre.

1.8. Le Projet « Plateforme Régionale Qualité-Innovation « Agropole des Savanes » (Tchad)

L'objectif général est d'améliorer la santé et la nutrition animale en assurant une couverture vaccinale du cheptel de l'ensemble des pays membres de la CEMAC et renforcer les capacités des structures nationales. L'objectif spécifique est de créer une plateforme régionale d'excellence dédiée à la santé animale, à la production de vaccins et à l'amélioration de l'alimentation du bétail.

Ce projet comprend 3 volets:

Volet 1: Le Centre Régional de Santé Animale (CRSA) aura pour rôle d'animer et de coordonner les réseaux (épidémiologie-surveillance, laboratoires, communication, coopératives) pour la lutte contre les maladies animales, en Afrique Centrale;

Volet 2: Le Laboratoire Régional de production et d'importation de vaccin a pour mission principale d'assurer une couverture des besoins en vaccins de l'ensemble des États membres ;

Volet 3: Un centre de nutrition animale pour mettre au point des formules d'aliments équilibrées et des protocoles d'alimentation des animaux, basés sur les ingrédients disponibles dans la région. Le coût total est de quatorze milliards sept cent dix millions de francs CFA (14.710.000.000 CFA).

L'année 2011 est l'année de la CEBEVIRHA, en tant que Agence exécutive de la CEMAC. C'est donc une année d'orientation de ses activités conformément aux dispositions continues dans le PER, relatives à la croissance de l'élevage et de la pêche. La CEBEVIRHA entend ainsi accentuer la prévention et lutter contre les maladies aviaires, promouvoir le secteur lait en zone CEMAC, surveiller les pêches sur les eaux territoriales et en développer dans l'Ile d'Annobon. Un budget estimé à 1.990.000.000 FCFA est destiné à la réalisation des activités relatives au fonctionnement de la CEBEVIRHA va permettre l'atteinte des objectifs escomptés. Quelques projets sont à financer et portent sur la lutte contre les différentes maladies ; le renforcement des capacités des personnes qui œuvrent dans le secteur de la viande et des ressources halieutiques ; la promotion de l'aquaculture ; l'appui à la cogestion des ressources partagées et l'information sur le commerce des produits de pêche. Le PER contient quatre grands projets dans le secteur de l'élevage et de la pêche.

1.9. RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN AFRIQUE CENTRALE A TRAVERS LA GESTION ET L'UTILISATION DURABLE DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX (PFNL)

Par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture ; et la Commission des Forêts d'Afrique Centrale. Ce Projet est financé par le Gouvernement d'Allemagne.

En Afrique Centrale, la consommation et le commerce des produits forestiers non ligneux (PFNL) contribue à la sécurité alimentaire de la population. Les PFNL importants incluent les plantes comestibles, les plantes médicinales et les rotins.

La valorisation des PFNL offre une opportunité importante pour les populations rurales et les autres acteurs concernés d'accroître leurs revenus sur la base d'une gestion durable des ressources forestières³⁵.

Des mesures politiques sont nécessaires et doivent être identifiées et mises en œuvre afin d'assurer la gestion durable des PFNL et la distribution équitable des bénéfices.

³⁵www.fao.org/forestry/site/6366/fr; site internet, le 18/06/2015 à 10h20'

Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion et l'utilisation durable des produits forestiers non ligneux » ;

La lutte contre la pauvreté, L'amélioration de la sécurité alimentaire La promotion de la gestion durable des ressources naturelles Améliorer les conditions socio-économiques des populations les plus pauvres ;

Renforcer la coopération sous - régionale Intensifier et organiser la collecte et la gestion des informations ;

Le soutien au renforcement et à l'amélioration des capacités de gestion et d'utilisation durable des forêts ;

L'appui à la mise en place et au fonctionnement d'un système d'information sur les ressources forestières ;

La mise au point des techniques de gestion et d'exploitation des forêts ;

Le soutien au renforcement des cadres institutionnels, en vue d'une meilleure gestion des ressources naturelles et de la distribution équitable des revenus politiques, légaux et

9.1. Résumé du Projet

La sécurité alimentaire en Afrique Centrale est améliorée à travers l'utilisation durable des aliments forestiers³⁶.

9.2. Objectifs Immédiats

La prise de conscience et la connaissance du rôle des PFNL sont renforcées pour la sécurité alimentaire.

Les bases sont établies pour une intégration systématique d'informations sur les aliments forestiers dans les programmes et politiques pertinents.

³⁶ www.fao.org/world/regional/raf/index_en.htm site internet in www.google.com; le 18/06/2015

9.3. Résultats attendus

Les contributions actuelles et potentielles des aliments forestiers à la sécurité alimentaire en Afrique Centrale sont évaluées,

Les impacts de la gestion forestière sur les aliments forestiers sont évalués,

La contribution commerciale des PFNL comestibles est évaluée comme moyen de subsistance des communautés locales,

Les directives politiques sont élaborées sur la contribution des PFNL à la sécurité alimentaire et à la gestion durable des forêts,

Une série d'actions et de suivis est compilée, discutée et validée au niveau régional.

Le projet fonctionne dans le cadre établi par la Commission des Ministres des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et la Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC).

Après la mise en place institutionnelle initiale, une série d'études techniques est lancée afin d'analyser le potentiel des aliments forestiers pour contribuer à la sécurité alimentaire en Afrique Centrale. Des propositions, des partenaires et des sites pour tester des approches appropriées de la production et de la commercialisation des PFNL sont identifiées et discutées lors d'un atelier dans la sous-région. Les activités de terrain et de la formation sont prévues pendant la seconde année du projet. Pendant la phase de consolidation de la troisième année, toutes les conclusions du projet sont validées et des actions de suivi sont formulées lors d'un atelier régional.

Le projet assiste les agences gouvernementales et les services de vulgarisation responsables de la conservation et l'utilisation durable des forêts et de la promotion de la sécurité alimentaire à développer et à réaliser des politiques appropriées pour une meilleure contribution des PFNL à la sécurité alimentaire en Afrique Centrale.

Le projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion et l'utilisation durable des produits

forestiers non ligneux» contribue à faciliter les actions des Gouvernements, des Organisations non Gouvernementales et du secteur privé des six pays d'Afrique Centrale (la République Démocratique du Congo, la République du Congo).

Il vise à renforcer la sécurité alimentaire dans la région à travers l'utilisation durable des PFNL des forêts denses humides et des systèmes agroforestiers. Le projet contribue à la conservation des ressources forestières par la participation active des populations tributaires des forêts en améliorant leur connaissance pour l'utilisation durable et socialement équitable et bénéficiaire d'une variété des produits forestiers.

Les trois années du projet (2005-2008) institués par le Gouvernement Allemand complètent et accélèrent le programme régulier de la FAO pour renforcer la contribution des PFNL à la sécurité alimentaire, pour favoriser la création des revenus et un aménagement durable des forêts en Afrique Centrale. Ce projet est complètement intégré dans la stratégie d'action de la FAO sur les forêts du Bassin du Congo. le Cameroun, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la

1.10. Secours, redressement et reprise dans la région des Grands Lacs d'Afrique centrale.

La région géographique qui entoure les lacs Victoria et Tanganyika, qui comprend des régions de plusieurs pays d'Afrique centrale, a été la scène pendant de nombreuses années de conflits civils et ethniques de longue durée.

Du fait des déplacements des populations touchées hors des frontières de tous les pays de la région, il a fallu placer la crise dans une perspective régionale, même si de nombreuses mesures ont été prises au plan national. La FAO est intervenue dans un certain nombre de domaines différents et complémentaires, notamment:

Le suivi constant de la situation des récoltes et des disponibilités alimentaires;

L'évaluation permanente de la situation des approvisionnements en intrants agricoles et des besoins immédiats de redressement et la planification pour faciliter la transition des secours au redressement puis au développement;

La mise en œuvre de programmes de secours agricole d'urgence;

La coordination des interventions et la fourniture d'avis techniques;

La préparation d'études approfondies sur les solutions en matière de reprise et de développement de l'agriculture et sur les besoins en investissements, et une aide au gouvernement pour la formulation de stratégies nationales de sécurité alimentaire s'inspirant du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation.

PROJET « Etude sur les Abattoirs d'animaux de boucheries en Afrique Centrale ».

En 2009, pour répondre aux différentes préoccupations liées à l'abattage et à la sécurité sanitaire des produits animaux en Afrique centrale, le Bureau sous régional de la FAO pour l'Afrique centrale (SFC), a pris l'initiative de commanditer une étude sur les abattoirs et les capacités d'abattage dans quatre pays de l'Afrique centrale (Tchad, Cameroun, Gabon et Congo). Il s'agissait d'évaluer le niveau et l'étendu des infrastructures, la capacité d'abattage, le niveau de chaque pays aussi bien en infrastructure, en gestion, en conduite des opérations et en formation du personnel. C'était également l'occasion d'évaluer la conformité des abattoirs aux standards internationaux notamment au code d'usage en matière d'hygiène pour la viande fraîche du Codex Alimentarius.

Ce document de synthèse sous régional a été produit afin de servir de référence pour les actions futures de la FAO en Afrique Centrale. Il doit servir aussi de support technique dans le domaine des abattoirs et aires d'abattage en Afrique Centrale. Cette étude a été coordonnée au niveau de la FAO par le Dr Athman MRAVILI, vétérinaire au Bureau sous régional de la FAO pour l'Afrique centrale (FAO-SFC), assisté de M. Hassane ABDOURAHAMANE, Cadre Associé à la FAO-SFC. L'étude est le fruit de la collaboration des consultants nationaux, de l'analyse du consultant international (Pr Ettriqui ABDELFTTAH) et des conclusions de l'atelier de synthèse, tenu du 21 au 25 juin 2010 à Douala au Cameroun. Les études au niveau des pays ont été réalisées par: Dr Enkoro SYLVAIN pour le Gabon, Dr Alexandre François

NGATCHOU pour le Cameroun, Dr Jacques NZOUSSI pour le Congo et M. Abdelmadjit SALEH pour le Tchad.

Voilà quelques projets et programmes communs posé par l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture au sein de la communauté économique des Etats d'Afrique centrale.

2. ACTIONS DE LA FAO EN RDC

2.1. PROGRAMMES DE COOPERATION TECHNIQUE

Les programmes de coopération techniques visent à appuyer le développement de l'horticulture urbaine et périurbaine, la promotion de la bonne gouvernance en matière de forêt, pêche et sécurité sanitaire des aliments, l'appui à la définition et au développement de la foresterie communautaire, à la formulation du Programme National de sécurité alimentaire³⁷.

1. PROJETS DES FONDS FIDUCIAIRES

Signé le 28 juin 2004 par le gouvernement congolais pour une durée de douze mois; l'Objectif principal est de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire de 37.320 ménages vulnérables par la fourniture d'intrants agricoles et par un appui à la coordination des opérations agricoles d'urgence (Semence en maraichères. Production de semences vivriers, matériels de pêche, systèmes d'informations sur la sécurité alimentaire)

« OSR O/DRC/405/BEL Appui à l'amélioration de la sécurité alimentaire de 37.320 familles dans les provinces du Katanga, des deux Kasaï et de l'Equateur »³⁸.

Le Programme TCP/DRC/2904 «Appui à la restructuration du Ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage»; signé le 18 Janvier 2003. L'objectif de cette assistance est d'appuyer le gouvernement dans ses efforts de développement et de renforcement des

³⁷ FAO ; *Activités de la FAO en République Démocratique du Congo* ; 2013

³⁸ BONGONGO ILUNZE T. «*La FAO et la lutte contre la pauvreté en RDC*», TFC en Relations Internationales, UNIKIN, 2005, p. 67

capacités requises à la relance de secteur forestier, en l'aidant à définir les conditions nécessaires pour créer un climat favorable et incitatif pour les opérateurs privés; les communautés locales et l'administration forestière afin de les amener à collecter dans la gestion durable et intégrale des forêts.

Ce ci entre dans l'activité de partager des connaissances que la FAO porte les connaissances sur terrain et activité d'élaborer des politiques qu'elle partage son expérience dans la formulation de politiques agricoles, le soutien à la planification et la mise au point des lois efficaces.

L'assistance concerne principalement la préparation des textes d'application de la nouvelle loi forestière; l'établissement à titre pilote d'un plan de zonage d'une unité ou d'une partie forestière d'aménagement des forêts de production et suivi des exploitations.

En Mai 2004, la FAO a appuyer **le projet TCP/DRC/3003 « Appui à la mise en place d'une stratégie de contrôle et surveillance de la qualité des aliments »**, signé le 28 juin 2004 par le gouvernement de la RDC, l'objectif général de l'assistance est d'améliorer la sécurité alimentaire en République Démocratique du Congo en travaillant sur la composante sécurité sanitaire des aliments et plus particulièrement de jeter les base d'une politique nationale de contrôle ou surveillance des aliments consommés en RDC et de définir une stratégie de mise en place d'un système efficace de contrôle de la qualité des aliments. Ce Projet a couté 238000 dollars Américains.

En novembre 2004, un Programme est formulé, il s'agit de DRC/03/010 **« Assistance préparatoire au programme de renforcement des capacités des communautés rurales en RDC »**. Ce document d'assistance préparatoire a été signé par la FAO et le PNUD en Mars 2005. L'équipe de formulation conduit par un consulat international est à pied d'œuvre. En outre quatre provinces antérieures couvertes, le nouveau programme prévoit d'incorporer deux autres provinces parmi les trois qui ont été visitées. Il s'agit de la province de l'Equateur, Province Orientale, et la Province du Maniema. Ce programme a couter 186.420 dollars Américains.

En considérant des importantes ressources forestières du pays, la FAO assiste le gouvernement pour mieux faire face au défi de gestion durable de ses ressources. Dans ce cadre, la FAO sur financement du PNUD a assisté le

pays dans la préparation du nouveau code forestier qui a été promulgué en Aout 2002. Actuellement, la FAO assiste le gouvernement dans la préparation des textes d'application de cette nouvelle loi forestière. Sur financement de la Belgique, la FAO met en œuvre un projet de foresterie communautaire. De même, sur requête du gouvernement, la FAO, sur les ressources de son Programme de coopération Technique, a amorcé une assistance pour l'élaboration de la politique forestière nationale et de la stratégie de la mécanisation agricole. La FAO participe également à l'évaluation environnementale post-conflit dans le pays. Par ailleurs, le PNUE, conjointement avec le PNUD et la FAO ont lancé l'initiative UN-REDD.

2. PROGRAMME D'URGENCE ET DE REHABILITATION

La coordination des opérations d'urgence et de réhabilitation de la FAO met en œuvre un programme en partenariat avec les ONG locales et les services techniques du gouvernement en faveur des ménages vulnérables affectés par les conflits, les catastrophes naturelles ou en suite d'insécurité alimentaire aigue dans toutes les provinces du pays.

2.1. Le Programme OSRO/DRC/408/EC « Appui à la sécurité alimentaire à plus de 105.000menages agricoles des provinces de Kivu », est signé en juillet 2004 pour une durée de Trois ans, ce programme avait pour objectif global d'améliorer la sécurité alimentaire des groupes sociaux les plus vulnérables des provinces du Kivu. Il s'agit de fournir des intrants agricoles de base à plus de 95000 familles victimes des conflits dans l'Est de la RD. Congo; Appuyer l'unité de coordination des opérations agricoles d'urgence et les services du Ministère de l'agriculture. Le projet renforcera aussi les initiatives de la communauté internationale à travers le soutien aux initiatives permettant d'allonger la pression humaine sur les parcs des provinces du Kivu. Le cout de ce projet était de 3.161.071 dollars américains.

Au stade actuel, les axes d'intervention de la FAO sont la lutte contre l'insécurité alimentaire chronique et la relance agricole. Les principales pistes d'intervention prioritaires identifiées sont: Réhabilitation des infrastructures et pistes rurales, l'amélioration des circuits de commercialisation des produits agricoles ; Accroissement de la production et

de la productivité des produits alimentaires de base tel que maïs, manioc, riz, haricot, et banane ainsi que la santé animale pour la protection du cheptel ; Renforcement des capacités et structuration des organisations rurales et des agriculteurs à travers une approche champ Ecole Paysanne ; Gestion durable des ressources naturelles (Politique et réglementation) ; Renforcement des ressources humaines (formations techniques agricoles, foresterie, recherche agricole et forestière) et des capacités politiques de mobilisation en faveur du secteur agricole, technique de planification de suivi et d'analyse et d'interaction avec les donateurs .

En 2004, PNUD/FAO DRC/2004, Programme de développement des capacités des communautés rurales en République Démocratique du Congo, ce projet fut formulé avec le gouvernement de la RDC, avec l'assistance préparatoire mise en place par le PNUD et exécuté par la FAO.

En juin 2004, le projet OSRO/DRC/402/SWE (fourniture d'intrants agricoles et de pêche aux familles déplacées ou de retour dans les provinces de l'Equateur, des deux Kasaï et à Kinshasa). Ce projet vise à fournir des intrants agricoles et de pêche à 31000, ménages déplacés ou de retour dans les provinces de l'Equateur, et des deux Kasaï, en particulier dans les zones récemment ouvertes sur et au-delà de l'ancienne ligne de front, ainsi que dans la banlieue de Kinshasa.

Signalons que l'intervention de la FAO se fait en partenariat étroit avec les services techniques de l'Etat et des organisations non gouvernementales locales et internationales, et est complémentaire avec le programme du PNUD, de l'UNICEF, du HCR, du PNUE, du FIDA et du PAM ;

L'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, FAO en sigle a appuyé au renforcement des capacités en matière de communication du monde rural et échange d'information au sein du mouvement associatif féminin de la République Démocratique du Congo³⁹.

Ceci est, selon son activité de diffuser des informations à la portée de tous où elle utilise les compétences de son personnel-

³⁹ ATELIER FAO-DIMITRA/CTA ; *Femmes rurales, Dynamisation des réseaux et lutte contre le VIH-SIDA dans les zones rurales*. Juin 2005. édition spéciale 2006. p.78

spécialistes pour collecter, analyser et diffuser des données ainsi que des publications qui contribuent au développement.

Ainsi, cet appui entre dans le cadre des activités dans la coopération technique et de diffuser des informations à la portée de tous. Dans son département des services internes, des ressources humaines et des finances ; la FAO et DIMITA ; un projet d'information et de communication visant à autonomiser les populations rurales en développant leurs capacités et en facilitant leur accès à l'information ; d'outils précieux dans la lutte contre la faim et la pauvreté et dans le combat mené en faveur de l'égalité homme-femme ont financé le comité National Femme et développement dans ses activités complémentaires ou parallèles.⁴⁰

Dans ses départements des forêts, Gestion des ressources Naturelles, de l'Environnement, et de coopération technique ; la FAO est, ensemble avec le PNUD, l'ONU REDD et le PNUE soutenu le processus de Réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation des forêts en République Démocratique du Congo.⁴¹

En 2006, la FAO à travers son service de communication pour le développement et le projet Dimitra, ont travaillé avec les radios sur le renforcement de synergies entre les radios communautaires et les réseaux des femmes rurales ; cet atelier a été organisé dans la province du Sud Kivu, en RDC au mois de Février 2006 et un autre fut prévu au Katanga pour le mois de Décembre de la même année. Grace à IMARK (Kits des ressources pour la gestion de l'information mis au point par la FAO) et Dgroups (groupes de discussions électroniques parrainées par la banque mondiale et la FAO) Des informations détaillées concernant le potentiel et l'utilité pratique de la radio rurale ainsi que l'accessibilité de l'échange et de l'apprentissage en ligne.⁴²

⁴⁰ATELIER FAO-DIMITRA/CTA ; Idem ; Page 79

⁴¹ GEOPOLIS Magazine ; numéro 30, Kinshasa, page 16

⁴² ATELIER FAO-DIMITRA/CTA Ibidem ; Page 1 et 2

2.2. Projet de Réhabilitation des Services de Base et Relèvement Communautaire Au Sud-Kivu

Le projet conjoint entre la FAO, l'UNICEF, et le PNUD a été déterminé à l'Est de la RDC dans le cadre des stratégies des Nations Unies pour la sécurité, support à la stabilisation de l'Est de la RDC. Il a été lancé en 2008 pour augmenter la chance de réussite des initiatives politiques et contribuer à stabiliser les milieux affectés par la guerre⁴³.

De manière pratique, ce projet a été axé dans les domaines de la santé, de l'eau, de l'éducation ainsi que de l'alimentation et de l'agriculture. En ce qui nous concerne, nous nous pencherons sur l'aspect alimentaire et agricole tout en faisant un état des lieux de son impact dans le milieu précité.

Le déplacement des populations suscite l'inquiétude familiale et l'anéantissement des substances des familles déplacées ; mais grâce à ce projet appuyé par l'institution spécialisée (FAO) et deux organes subsidiaires (UNICEF et PNUD) de l'ONU, le Sud-Kivu est parvenu au cycle normal de récolte des familles qui jadis étaient habituées à collecter les semences à partir de leurs récoltes précédentes. Ceci s'ajoute aux défis qu'elles avaient de lutter contre la sous-alimentation.

Nombreuse évaluations montraient avant la concrétisation de projet que le manque d'intrants agricoles avait limité la production agricole dans la province du Sud-Kivu. En plus l'éloignement du lieu de production avait occasionné la baisse des moyens de production, de transformation, de transport et de conservation des aliments.

Suite à ce projet, les prix des denrées alimentaires ont été revus en baisse et la province a diminuée sa dépendance des intrants et de la nourriture importées dans d'autres provinces ou de l'étranger⁴⁴.

Aujourd'hui, on constate une augmentation de production estimée à 10 pour cent pour les céréales, et à Trois pour cent pour les

⁴³ DONDJA OMOKENGE S. « Contribution des institutions spécialisées des Nations Unies au développement de la RDC » cas de la FAO, Mémoire en Relations Internationales, UPN, Kinshasa 2012, page 43

⁴⁴ MPAKA KABANGU P., *Impact des Institutions Spécialisées des Nations Unies dans les pays post - conflits* « cas de la FAO en République Démocratique du Congo de 2003 à 2010 », TFC en RI, UPN 2013, p.39

tubercules. Cette estimation a été réalisée par l'inspection provinciale de l'agriculture, pêche et élevage, IPAPEL en sigle, de la province du Sud-Kivu.

En Septembre 2010, la FAO et le BIT avaient effectué une mission dont les résultats ont servi de repère de la relance des moyens d'existences au Sud-Kivu. Dans cette lancée, la FAO et le BIT ont fixé les actions prioritaires à être entreprises pour restaurer les vies familiales dans cette province de la RDC. Cette stratégie est développée sur base de l'approche participative inclusive, c'est-à-dire les ONG locales, les agences des Nations Unies, les autorités locales, et la société civile.

Voilà quelques actions réalisées par la FAO en République Démocratique du Congo.

Section 3. ANALYSE DES RESULTATS

1. Discussions des résultats

Etant donné que l'organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture présente des grands projets et programmes de longue durée ; nous allons discuter les résultats de quelques projets qui sont arrivés à terme.

La contribution commerciale de PFNL comestibles est évaluée comme moyen de subsistance des communautés locales ; les directives politiques sont élaborées sur la contribution des PFNL à la sécurité alimentaire et à la gestion durable des forêts, une série d'actions et de suivis est compilée, discutée et validée au niveau régional.

La FAO est intervenue dans différents domaines et complémentaires pendant de nombreuses années de conflits civils et ethniques de longue durée dans la région géographique des grands Lacs qui comprend des régions de plusieurs pays d'Afrique centrale. Elle a fait un suivi constant de la situation des récoltes et des disponibilités alimentaires.

Par contre, l'apport d'élaboration des directives politiques et la contribution commerciale des PFNL à la sécurité alimentaire et à la gestion durable des forêts ne sont pas directement au bénéfice de la

population de la sous-région. Sur le plan pratique et de la visibilité, la population ne se développe pas.

L'Afrique centrale regorge des merveilleuses potentialités à la vie humaine reste jusque-là dans des situations du calvaire, d'insécurité alimentaire, d'enclavement, d'obscurité, des infrastructures délabrées. Comment la FAO peut-elle intervenir en aide aux populations avec des produits et aliments importés et provenance des autres continents du monde ? ; la communauté économique des Etats d'Afrique centrale est un espace vital à travers son agréable climat, ressources hydriques et sa biodiversité ; son économie ne peut être qu'extravertie !

En Rép Dém du Congo ; beaucoup des résultats ont été obtenus, la distribution et la fourniture d'intrants agricoles aux maraichères dans les milieux ruraux du pays.

Le Parc agricole de Bukangalonzo est l'un des résultats obtenus de la FAO dans son programme/Projet d'Appui à la restructuration du Ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage.

La FAO est un conseiller des gouvernements ; elle a fourni une aide au développement et des conseils en matières de planification au gouvernement. La FAO a aidé le pays à se préparer à faire face à des crises alimentaires.

1. PERSPECTIVES

Tous les Etats et peuples doivent coopérer la tâche essentielle de l'élimination de la pauvreté, qui constitue une condition indispensable du développement durable, afin de réduire les différences de niveaux de vie et de mieux répondre aux besoins de la majorité des peuples du monde⁴⁵.

Pour la FAO :

L'organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture doit financer des projets et programmes à impact visible ; mais aussi faire un contrôle et une surveillance accrue de son fonctionnement.

⁴⁵ CHARTE DE LA TERRE de Rio de Janeiro ; Juin 1992, Principe 5

La FAO doit également éviter la complaisance avec la gestion des projets.

Pour la RDC :

Avec ses millions d'hectares de terres arables et fertiles, la Rép. Dém. du Congo a un rôle important à jouer dans la résolution de crise alimentaire qui secoue le continent Afrique. Son rôle n'est pas seulement national mais aussi régional dans la préservation de la biodiversité du bassin du Congo.

Le gouvernement doit élaborer des politiques et des programmes agricoles et forestiers harmonisés pour gérer les écosystèmes forestiers et conserver leur biodiversité.

Le gouvernement doit mettre en place des politiques favorables et des lois et règlements transparents fondés sur la consultation avec les producteurs ; créer un environnement propice aux entreprises, garantir à la population la sécurité, la paix durable et la bonne gouvernance de fond à louer. Il doit établir des instances consultatives et contribuer à l'application à grande échelle des modèles de coopératives fructueux et novateurs.

Le gouvernement doit mettre en place des mécanismes, des règles et pratiques pour prévenir la confiscation du pouvoir dans l'entreprise par les dirigeants ; car la bonne gouvernance est un grand facteur d'un développement harmonieux. Donc la responsabilité, la transparence, la lutte contre la corruption, la gouvernance participative et le cadre juridique et judiciaire favorable.

Pour émerger et développer la RDC, le gouvernement doit procéder par quelques politiques : le nationalisme, appliquer une politique d'union nationale avec la participation de tous et la justice équitable ; appliquer la politique ou diplomatie semi-enclavée, c'est-à-dire coopérer et négocier avec des pays auquel nous avons des intérêts, tout en veillant sur les restes des voisins qu'on n'a pas des intérêts ; appliquer une politique centrisme avec tous les Etats voisins qui se trouve en Afrique centrale comme elle se trouve au cœur de l'Afrique, en commençant avec les Etats membres de la communauté

économique des Etats d'Afrique centrale ; LA RDC doit appliquer la politique continentalisme dans laquelle elle va coopérer avec tous les Etats du continent et renforcer le panafricanisme ; appliquer une politique de potentialité d'où elle va se donner beaucoup sur ce qu'elle a, faire la promotion de ses ressources naturelles et cultures dans la région, dans le continent et partout dans le monde entier ; elle doit appliquer aussi une politique d'universalité.

CONCLUSION

Au terme de notre étude portant sur l'impact des institutions spécialisées des nations unies au développement des Etats membres de la CEEAC, « cas de la FAO en RDC de 2004 à 2014 » ; il nous est donc un devoir sacré de retracer les grandes lignes qui ont constituées sa charpente structure.

L'organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture est institution spécialisée des nations unies a caractère social et humanitaire ; elle est un organisme de développement ; un conseiller des gouvernements ; un centre d'information et un forum international de concertation.

La FAO améliore le développement de l'agriculture, des pêches et des forets (augmentation et meilleure distribution des produits alimentaires et agricoles) ; l'assistance technique aux Etats en développement ou nouveaux Etats ; amélioration des revenus du niveau de » vie et de l'alimentation ; renforcer les organisations rurales et les encourage à collaborer entre elles ainsi qu'avec les pouvoir publics et les organisations de développement.

La FAO a pour mission d'instaurer la sécurité alimentaire pour tous en assurant aux populations un accès durable à une nourriture suffisante et de qualité qui leur permette de mener une vie saine et active.

Les Etats membres de la communauté économique des Etats d'Afrique centrale doivent à leur tour mettre en valeur leurs avantages comparatifs pour se développer ; tout en se spécialisant dans le domaine de l'agriculture où on est le plus compétitif.

En sommes, les Etats doivent mettre fin aux causes du sous-développement en commençant par le Transfer du surplus économique des pays du sud vers les pays du nord ; le pillage des ressources et de la main d'œuvre ; le rapatriement des bénéfices des investisseurs vers le nord, mais aussi par le service de la dette ; la détérioration des termes de l'échange et la fuite des capitaux : c'est-à-dire le fait que les élites locales, ou les dirigeants des Etats périphéries placent leur argent dans les Etats centres.

En fin, l'agriculture est la source des économies des Etats d'Afrique centrale et l'une des clés du développement que la région peut développer pour son émergence.

Pour clore, la FAO est une institution spécialisée des nations unies qui s'occupe de l'alimentation, de la nutrition, de l'assistance pour la solution aux problèmes agricoles, de la nutrition, de développement économique et infrastructures ; son apport s'exerce dans le domaine agricole et de l'alimentation en vue d'améliorer le rendement de la production, d'élever le niveau de nutrition, les conditions des populations rurales, de faciliter l'exploitation des ressources naturelles et faciliter l'échange sur le plan international.

BIBLIOGRAPHIE

I. Ouvrages

- ATELIER FAO-DIMITRA/CTA ; Femmes rurales, Dynamisation des réseaux et lutte contre le VIH-SIDA dans les zones rurales. Juin 2005. édition spéciale 2006 ;
- CHIRISHUNGU CHIZA CHA CHIBWIRE D. : « Organisation politico-Administrative et Développement », Cas de la République du Zaïre. édition BUSHIRU, 1993 ;
- DIUR KATOND G, «Introduction générale aux relations internationales» édition Sirius, Kinshasa, 2010 ;
- FAO, Ecoles pratiques d'agriculteur et d'apprentissage pour jeunes agriculteurs ; Guide de l'Animateur, 2006 ;
- HEKEBEREYA Sébastien ; La coopération sectorielle en Afrique centrale : le Cas de la CEBEVIRHA (commission économique du Bétail, de la viande et des Ressources Halieutiques), 2009 ;
- John J. HARTER ; le vocabulaire des échanges commerciaux
- LIANZA ZALONKEKE JP, Organisations Internationales, édition Feu Torrent, Kinshasa 2013 ;
- REUTER, P., Droit International Public, Paris, PUF, 1968
- VIRALLY, M., Manuel de Sociologie général, Lubumbashi, Africa, 2001.

II. Articles

- GEOPOLIS Magazine ; numéro 30, Kinshasa, Mars et Avril 2011 ;
- La FAO, la campagne mondiale contre la faim et les ONG; dans ZAIRE-AFRIQUE, Numéro 221. édition Janvier 1988.

III. Mémoire et TFC

- BONGONGO ILUNZE T. «La FAO et la lutte contre la pauvreté en RDC», TFC en Relations Internationales, UNIKIN, 2005 ;
- DONDJA OMOKENGE S. « Contribution des institutions spécialisées des Nations Unies au développement de la RDC » cas de la FAO, Mémoire en Relations Internationales, UPN, Kinshasa 2012 ;
- KABONGO KALONJI N. ; Impact d'une institution financière sur le développement économique et social «cas de FPI dans la RD Congo de 2005 à 2009 », mémoire en sciences économiques et de gestion ; UPN 2010-2011 ;
- KIWEWA OKAMPOOM, « L'apport de FAO dans le développement de l'agriculture en RDC », TFC en RI, UNIKIN édition 2002 ;
- MPAKA KABANGU P., Impact des Institutions Spécialisées des Nations Unies dans les pays post - conflits « cas de la FAO en République Démocratique du Congo de 2003 à 2010», TFC en RI, UPN 2013.

IV. Documents Officiels

- CHARTE DE L'Organisation des Nations Unies, New-York, 1945 ;
- CHARTE DE LA TERRE de Rio de Janeiro ; Juin 1992 ;
- FAO; Répertoire des organes statutaires et listes des experts; RFA, Aout 1998
- FAO ; Activités de la FAO en République Démocratique du Congo ; 2013

V. Sites Internet

- Les théories du développement économique ; in www.google.com;
- WWW.CEEAC.org ; in [wwwgoogle.com](http://www.google.com);
- www.fao.org/forestry/site/6366/fr ; in [wwwgoogle.com](http://www.google.com);
- Www.fao.org/world/regional/raf/index_en.htm in www.google.com.

VI. Syllabus et notes de Cours

- KADONY, N.K., Syllabus reprographié du cours des organisations internationales africaines, UNILU ;
- SARY NGOY B. « Problèmes monétaires et financiers internationaux » ; Note de cours, L2 Relations Internationales, UPN, 2014-2015.

TABLE DES MATIERES

EPIGRAPHE.....	I
DEDICACE.....	II
REMERCIEMENT.....	III
ABREVIATION.....	IV
INTRODUCTION GENERALE.....	1
1. PROBLEMATIQUE.....	2
2. HYPOTHESE.....	2
3. CHOIX ET INTERET DU SUJET.....	3
4. METHODE ET TECHNIQUE UTILISEES.....	4
4.1. METHODE UTULISEE.....	5
4.2. TECHNIQUE UTILISEE.....	5
5. DELIMITATION DU SUJET.....	5
5.1 AU PLAN CHRONOLOGIQUE OU DU TEMPS.....	5
5.2. AU PLAN SPATIAL.....	5
5.3. AU PLAN TYPOLOGIQUE.....	5
6. DIVISION DU BTRAVAIL.....	5
CHAPITRE PREMIER : CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE.....	7
Section 1. DEFINITION DES CONCEPTS.....	7
1.1. Institution	7
1.2. Institution spécialisée.....	7
1.3. Développement.....	8
1.4. Développement économique.....	8
1.5. Economie.....	10
1.6. Etat.....	10
Section 2. ASPECTS THEORIQUES.....	11

2.1. Théorie sur les organisations internationales.....	11
1. Généralité sur les organisations internationales.....	11
2. Origine et Approches Définitionnelles.....	12
2.1. Origines des organisations internationales.....	12
2.2. Approches définitionnelles.....	13
2. GENERALITE SUR LES NATIONS UNIES.....	15
2.1. Le organes principaux de l'ONU	15
1. L'Assemblée Générale.....	16
2. Conseil de sécurité.....	17
3. Conseil économique et social.....	18
4. La cour internationale de justice.....	18
5. Secrétariat général.....	19
2.2. THEORIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	20
1. Contexte historique de naissance des théories du DEVELOPPEMENT.....	21
2. Les grandes familles de théories du développement.....	2 2
2.1. Les Théories du Rattrapage.....	22
2.2. Les Théories du développement par le Bas.....	22
2.3. Les ajustements structurels/ Ajustements par le commerce.....	23
2.4. Les théories du développement humain.....	23
2.5. Les théories du développement durable.....	23
2.6. Le développement par la lutte contre la pauvreté.....	23
2.7. Théorie du développement par l'ouverture.....	24
2.8. Théorie de la satisfaction des besoins essentiels.....	25
2.9. Théorie du post développement.....	25

3. Les différentes (théories.....	26
3.1. Théorie Marxiste et dependantiste.....	26
3.2. Théorie de Rostow.....	28
3.3. Théorie de Lewis.....	28

CHAPITRE DEUXIEME : PRESENTATION DES COMPOSANTES D'ETUDES.....30

Section 1. PRESENTATION DE LA FAO.....30

1. Naissance de la FAO.....	30
2. Création.....	31
3. But.....	31
4. Mission.....	31
5. Objectifs.....	31
6. Activités de la FAO.....	32
6.1. Nature de la FAO.....	33
6.2. A propos de la FAO.....	34
7. Organisation et fonctionnement.....	34
7.1. Structure d'organisation.....	34
7.1.1. Organe statutaire.....	34
7.1.2. Le Directeur général.....	34
7.1.3. Le sous-Directeur général.....	34
7.1.4. Conseil de la FAO.....	35
7.1.5. Comité de finance.....	35
7.1.6. Comité de programme.....	35
7.1.7. Les listes des experts.....	35
7.2. L'organigramme de la FAO.....	37

Section 2. PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS D'AFRIQUE CENTRALE(CEEAC).....39

1. Origine.....	
2. Objectifs.....	
3. Les Etats membres.....	
4. Les institutions de la CEEAC.....	
5. Les organismes spécialisés.....	
6. Le conseil de Paix et de sécurité d'Afrique centrale(COPAX).....	

- 7. FOMAC.....
- 8. Les Mécanismes de financements.....
- 9. Cadre écologique.....
- 10. Cadre Politique.....
- 11. Cadre socioéconomique.....

CHAPITRE TROISIEME : APPORT DE LA FAO AU SEIN DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS D'AFRIQUE CENTRALE.....

Section 1. APPORT DE LA FAO EN AFRIQUE CENTRALE.....

- 1. Les stratégies mises en œuvre par la FAO.....
 - 1.1. Diffuse des informations à la portée de tous.....
 - 1.2. Elaborer des Politiques.....
 - 1.3. Servir de Forum.....
 - 1.4. Partager des connaissances.....
 - 1.5. Priorités stratégiques pour le développement du secteur forestier.....
 - 1.5.1. Orientations stratégiques de l'intervention de la FAO.....
- 2. PROJETS ET PROGRAMMES COMMUNS DE LA FAO.....
 - 2.1. LES PROJETS DE GRANDES ENVERGURES.....
 - 1.1. Projet élevage comme source de subsistance dans la région du Lac Tchad.....
 - 1.2. Le Projet Appui à la cogestion des ressources partagées.....
 - 1.3. Le Projet Formulation d'une réglementation régionale sur la sécurité...
 - 1.4.
 - 1.5.
 - 1.6.
 - 1.7.
 - 1.8.
 - 1.9.
 - 9.1. Résumé du projet.....
 - 9.2. Objectifs Immédiats.....
 - 9.3. Résultats attendus.....
 - 1.10. Secours, redressement et reprise dans la région des Grands Lacs d'Afrique centrale.....

Section 2. ACTION DE LA FAO EN RDC.....

- 2.1. Programmes de coopération Technique.....

1. projets des Fond Fiduciaires.....	
2. Programmes d'urgence et de Réhabilitation.....	
Section 3. ANALYSE.....	
1. Discussion.....	
2. Perspectives.....	
CONCLUSION GENERALE.....	
BIBLIOGRAPHIE.....	
TABLE DES MATIERES.....	79